RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dares
Déchiffrer le monde du travail
pour **éclairer** le débat public

• DOCUMENT D'ÉTUDES •
DÉCEMBRE 2021
N° 255

Effets des contrats aidés non marchands sur l'insertion professionnelle et les conditions de vie

Une évaluation à partir du Panel CUI 2014-2019

Claire-Lise Dubost
Audrey Farges
DARES

Résumé

Entre 2010 et 2017, 340 000 personnes sont entrées en contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) chaque année. En partie financé par l'État et destiné à des personnes éloignées de l'emploi, ce contrat effectué en association ou dans un établissement public vise notamment à faciliter leur réinsertion sur le marché du travail.

Trois ans après le début du contrat aidé, le passage en CUI-CAE augmente légèrement les chances d'être en emploi. Cet effet se concentre sur l'emploi en contrat à durée déterminée (CDD) ; il est négatif sur l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI), sans doute en partie parce que les structures d'accueil en proposent peu.

L'effet du passage en CUI-CAE est plus fort lorsqu'il a été associé à une formation ou lorsqu'il s'est déroulé au sein d'une association. En outre, les plus diplômés et les personnes âgées de plus de 30 ans bénéficient davantage du passage en contrat aidé.

Une précédente étude sur un contrat aidé similaire concluait à des effets défavorables sur l'insertion professionnelle. Si les champs des deux études ne sont pas tout à fait comparables, cette différence peut aussi tenir à la conjoncture moins favorable qui accompagnait la réinsertion des bénéficiaires sortis de contrats aidés entre 2008 et 2010 ainsi qu'au renforcement de l'accompagnement et de la formation après 2010.

Mots-clés : contrats aidés, CUI-CAE, secteur non marchand, évaluation des politiques publiques, appariement sur score de propension

Les auteures tiennent à remercier Anne-Juliette **Bessone**, Titouan **Blaize**, Marie **Borel**, Anaïs **Le Gouguec**, Benjamin **Nefussi**, Anne-Sophie **Pichavant** et Benjamin **Vignolles** pour leur relecture attentive et leurs conseils avisés. Elles remercient également Isabelle **Benoteau**, Pauline **Charnoz**, Étienne **Frel-Cazenave**, François **Guillaumat-Tailliet,** Nicolas **Lagarde** et Anne-Marie **Stoliaroff-Pépin** pour leurs travaux sur le Panel CUI 2014-2019.

Table des matières

1. Le dispositif CUI-CAE 3
2. Littérature sur les effets des contrats aidés dans le secteur non marchand 4
3. Le Panel CUI 2014-2019, un dispositif d'enquête conçu pour évaluer les effets du passage en CUI-CAE 6
4. Évaluation des effets du passage en CUI-CAE 8
5. Les effets sur l'insertion professionnelle 10
6. Des effets qui s'améliorent à mesure que l'on s'éloigne de la sortie du contrat aidé : le rôle du choix de la fenêtre 14
7. Des effets qui s'améliorent au fil des cohortes : un éventuel effet de la conjoncture économique ? ... 15
8. Un effet sur l'insertion professionnelle plus fort que dans la précédente évaluation des contrats aidés non marchands 17
9. Le passage en CUI-CAE se traduirait par une légère amélioration des conditions de vie 17
10. Conclusion 18
11. Annexes 27

Table des annexes

Tableau A – Calendrier des cohortes

Tableau B – Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon qu'ils sont entrés en CUI-CAE ou non

Tableau C – Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon qu'ils sont entrés en CUI-CAE ou non (données lors de l'inscription à Pole Emploi)

Tableau D – Qualité prédictive des modèles d'estimation du score de propension

Tableau E – Régression sur la probabilité d'entrée en contrat aidé (cohorte 4)

Figure F - Supports communs des appariements pour les trois tranches d'âge et les six cohortes

Tableau G – Effectifs de bénéficiaires et de témoins répondants dans chaque modèle du score de propension, et effectifs en dehors du score de propension

Tableau H – Tests d'égalité des moyennes entre bénéficiaires et faux-jumeaux

Tableau I – Situation professionnelle trois ans après l'entrée en contrat aidé, sans appariement

Créé en 2010, le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand destiné aux personnes en difficultés d'accès à l'emploi, pour lequel l'État verse une aide financière à l'employeur. Mis en place jusqu'en 2017, le CUI-CAE a bénéficié à 340 000 personnes en moyenne chaque année.

Les contrats aidés visent à favoriser l'emploi de personnes éloignées du marché du travail en allégeant le coût du travail pour les entreprises recrutant ces personnes. C'est particulièrement le cas dans le secteur non marchand, où la contrainte financière est forte pour les employeurs [Rey, 2017]. À plus long terme, l'objectif de ces contrats aidés est également de favoriser l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires une fois sortis du dispositif, notamment grâce à l'accumulation d'expériences professionnelles et l'acquisition de nouvelles compétences.

Les études déjà réalisées en France et à l'international sur les effets des contrats aidés dans le secteur non marchand mettent toutefois en évidence un effet nul ou négatif sur l'insertion à court et long terme de ses bénéficiaires (Card, Kluve et Weber, 2015, pour une synthèse). Cet effet négatif sur l'insertion peut s'expliquer par différents mécanismes. Le passage en contrat aidé rend notamment plus difficile la recherche d'emploi pendant la durée du contrat et conduit donc à reporter dans le temps l'insertion dans un emploi non aidé. De plus, dans le secteur non marchand, les compétences sont parfois spécifiques et peuvent être plus difficilement réemployées dans d'autres structures.

Pour évaluer les effets individuels du passage en contrat aidé sur le retour à l'emploi ainsi que sur les conditions de vie, il est nécessaire de comparer la trajectoire des bénéficiaires à celle qu'ils auraient connue sans le contrat aidé. La Dares a ainsi mené entre 2014 et 2019 une enquête auprès de personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi au cours du second semestre 2013. Parmi elles, certaines ont débuté un CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016, et constituent les bénéficiaires dans l'échantillon de l'enquête. Leurs trajectoires sont comparées à celles des demandeurs d'emploi inscrits au même moment mais n'étant pas entrés en contrats aidés sur cette période. La méthode d'évaluation utilisée permet de comparer les bénéficiaires à des demandeurs d'emploi ayant des caractéristiques observables similaires (âge, sexe, niveau de diplôme, situation professionnelle sur les cinq dernières années, motif d'inscription à Pôle emploi, etc.).

Après avoir rappelé le contexte de la mise en place du CUI-CAE (partie 1) et ses effets attendus d'après la littérature (partie 2), les aspects méthodologiques propres à l'étude seront introduits avec une présentation détaillée du Panel CUI 2014-2019 construit par la Dares (partie 3), ainsi que des étapes de la méthode d'appariement sur le score de propension (partie 4). Les résultats de l'évaluation seront ensuite présentés sous l'angle de l'insertion professionnelle (partie 5), et déclinés selon la temporalité étudiée (partie 6) et la durée passée au chômage (partie 7), avant d'être mis en regard des précédentes études (partie 8). La dernière partie abordera enfin les effets du passage en CUI-CAE sur le bien-être (partie 9).

1. Le dispositif CUI-CAE

Les contrats aidés sont des contrats de travail destinés à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi et qui font l'objet d'une aide financière de l'État. Initiés depuis les années 80, les contrats aidés s'inscrivent dans une logique de politiques d'activation du marché du travail et se sont succédé sous différentes formes. La loi du 1er décembre 2008 a notamment réformé les politiques d'insertion, créant le contrat unique d'insertion (CUI) à partir du 1er janvier 2010. Dans le secteur non marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), et dans le secteur marchand d'un contrat initiative emploi (CUI-CIE). Cette étude se concentre sur les CUI-CAE, qui représentent neuf contrats uniques d'insertion sur dix sur la période de mise en place (Figure 1) (Encadré 1). À partir du 1er janvier 2018, le Parcours Emploi Compétences (PEC) s'est substitué au CUI-CAE, avec une aide financière de l'État plus faible (en moyenne 50 % du Smic) et une obligation de formation renforcée.

Un demandeur d'emploi peut recourir à un contrat aidé suite à la prescription d'une agence Pôle emploi, d'une mission locale ou d'un Cap emploi. Les employeurs pouvant recourir aux CUI-CAE sont les établissements publics, les collectivités territoriales et les organismes de droit privé à but non lucratif telles que les associations. Les embauches s'effectuent en CDD ou CDI.

L'aide versée à l'employeur par l'État représente en moyenne 70 % du Smic. Celle-ci est modulée de façon régionale selon les caractéristiques des bénéficiaires ou le déroulement du contrat (allocataire du RSA, travailleur handicapé, résidents des quartiers prioritaires de la ville, formation qualifiante dispensée durant le contrat aidé). L'employeur bénéficie en outre d'une exonération de charges patronales.

Les contrats doivent être signés pour une durée minimale de six mois et une durée hebdomadaire de travail d'au moins 20 heures. Le bénéficiaire peut décider de rompre son contrat à son initiative ou en accord avec son employeur, notamment s'il a obtenu une embauche en CDI ou CDD de plus de six mois ou une formation qualifiante. En outre, les textes réglementaires prévoient une obligation de formation et un accompagnement assurés par l'employeur.

Les contrats aidés ont également la particularité d'être adossés à un volume piloté par les pouvoirs publics, contrairement à d'autres dispositifs non limités en volume une fois les critères d'éligibilité fixés. Sur la période d'existence du CUI-CAE, de 2010 à 2017, en moyenne, environ 340 000 personnes sont entrées dans le dispositif chaque année (Figure 1). À partir de 2017, le nombre de prescriptions de contrat aidé dans le non-marchand (CUI-CAE puis PEC) a nettement reculé, jusqu'à atteindre 77 000 entrées en 2020. Toutefois, suite à la crise sanitaire de 2020, les contrats aidés non marchands et marchands ont été relancés, en particulier pour les jeunes. La question des effets du passage par ces contrats est donc toujours d'actualité.

Figure 1 | Entrées en contrat aidé

En milliers

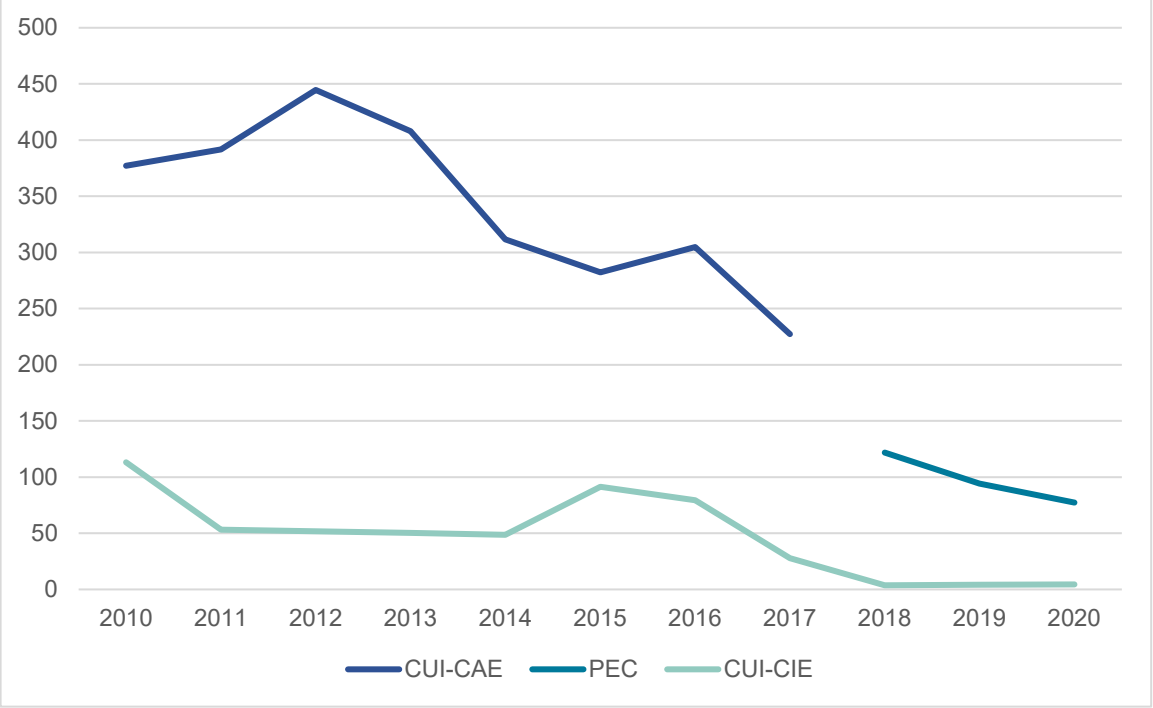

Lecture : En 2010, 377 000 CUI-CAE et 53 000 CUI-CIE ont débuté.
Champ : entrées initiales et reconductions, France.
Source : Agence de services et de paiement (ASP) ; traitement Dares.

2. Littérature sur les effets des contrats aidés dans le secteur non marchand

Les contrats aidés dans le secteur non marchand s'inscrivent dans la logique des politiques d'activation du marché du travail, encouragées dans les pays de l'OCDE : ils visent à insérer les chômeurs sur le marché du travail plutôt qu'à les indemniser (politiques dites « passives » du marché du travail, par opposition). Développées en France à partir des années 80 (Simonnet, 2014), ces politiques actives regroupent en réalité des dispositifs très hétérogènes, et dont les effets varient selon leur nature, ou le

public qu'elles ciblent. Leur développement s'est accompagné d'une exigence d'efficacité qui s'est traduite par le suivi et l'évaluation quasi-systématique des dispositifs mis en place, offrant ainsi une vaste littérature sur la question.

En apportant une expérience professionnelle et éventuellement une qualification au demandeur d'emploi, le contrat aidé doit conduire à augmenter les chances d'un bénéficiaire de retrouver un emploi. Celui-ci peut également bénéficier du maintien en emploi dans l'entreprise qui l'a embauché en contrat aidé, une fois ce dernier achevé (Bernard, Rey, 2017).

Néanmoins, les études qui évaluent les contrats aidés concluent à des effets nuls ou négatifs sur l'insertion professionnelle. Synthétisés dans un travail de Card, Kluve et Weber (2015), une centaine d'articles d'évaluation font ressortir les très faibles effets du passage en contrat aidé : légèrement positifs dans le meilleur des cas, ils n'ont souvent aucun impact sur les chances de retrouver un emploi, voire un impact négatif, en particulier dans le cas d'emplois publics. En France, ces résultats ont été retrouvés lors d'une évaluation des contrats qui ont précédé la mise en place des CUI-CAE, à savoir les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Des travaux menés sur les personnes inscrites à l'ANPE au 2e trimestre 2005 (Benoteau, 2015) montrent que deux ans et demi après leur entrée en contrat aidé, les bénéficiaires d'un contrat aidé dans le secteur non marchand ont, toutes choses égales par ailleurs, un taux d'insertion dans l'emploi non aidé inférieur de 5 points à celui qu'ils auraient connu s'ils n'étaient pas passés par ce contrat aidé (et inférieur de 8 points pour l'emploi en CDI).

Cet effet négatif sur l'insertion peut s'expliquer par différents mécanismes. Le passage en contrat aidé peut constituer un signal négatif auprès des employeurs. Des études récentes sur le recrutement de jeunes ont cependant plutôt montré l'absence de signal (Cahuc, Carcillo, Minea, 2017), voire l'atténuation d'un signal négatif grâce au passage par un contrat aidé lorsqu'il s'agit de jeunes qui ont abandonné leurs études (Ballini, Hervelin, 2020). Une autre explication tient au fait que dans le secteur non marchand, et en particulier dans le secteur public, les emplois et les compétences développées sont spécifiques et peuvent enfermer le bénéficiaire et limiter ses perspectives de retrouver un emploi dans le secteur marchand notamment (Card, 2014).

Une autre des spécificités du secteur non marchand est que l'offre y est très limitée par les contraintes budgétaires. Les contrats aidés peuvent donc apparaître nécessaires pour le financement de ces postes, sans qu'il soit possible de maintenir cet emploi une fois l'aide retirée (Fendrich et al., 2010). Le maintien chez l'employeur à la fin du contrat aidé est bien moins courant dans le secteur non marchand que dans le secteur marchand, et ce résultat est encore plus marqué pour l'emploi en CDI, rarement pratiqué en France dans le secteur non marchand. Dès lors, l'insertion en emploi du bénéficiaire d'un CUI-CAE semble davantage conditionnée à ses recherches en parallèle, y compris dans le secteur marchand. Or, les bénéficiaires sont moins disponibles pour la recherche d'emploi pendant la durée du contrat aidé, ce qui peut expliquer leur moins bonne insertion dans l'emploi trois ans plus tard. On parle d'« effet d'enfermement ».

Si, pour ces différentes raisons, le passage en contrat aidé n'améliore pas l'insertion des bénéficiaires en moyenne, il convient de distinguer ces effets selon les populations concernées et selon les modalités du contrat. Ainsi, différentes évaluations font ressortir des effets plus favorables pour les femmes et les demandeurs d'emploi de longue durée, mais des effets moins favorables pour les seniors ou pour les jeunes (Card, 2015). Lorsqu'ils sont accompagnés par un tuteur au sein de la structure d'accueil, et également associés à une formation, les contrats aidés favorisent davantage le retour à l'emploi (Fougère D., Kamionka T. et Prieto A., 2010, Benoteau, 2015). Des contrats aidés plus longs, d'une durée supérieure à un an, semblent également avoir de meilleurs effets sur l'insertion professionnelle (Benoteau, 2015). Par ailleurs, la durée d'observation de ces effets fait varier les résultats : ceux-ci sont faibles à court terme après la sortie du contrat aidé, mais ils ont tendance à augmenter avec le temps (Card, 2015). Enfin, les effets identifiés pour ces mesures sont plus importants lorsque les contrats aidés sont effectués en période de récession. En effet, l'impact du programme est amplifié car les demandeurs d'emploi sont nombreux et le fait d'avoir bénéficié d'une expérience et éventuellement d'une formation augmente d'autant plus les chances de retrouver un emploi (Card, 2015). Les dispositifs de contrat aidé ont par ailleurs été utilisés au cours des années 2000 comme une mesure conjoncturelle, avec un pilotage en stop and go, en particulier dans le secteur non marchand (Baguelin, 2013). Pourtant, les effets y sont justement moins forts dans la mesure où ce secteur est moins exposé aux crises (Fendrich, 2010).

Au-delà des effets emploi au niveau macroéconomique, qui justifient un recours en période de crise, les contrats aidés entraînent une amélioration du bien-être et des conditions de vie de leurs bénéficiaires qui peut aussi justifier leur mise en place (Benoteau, 2015).

L'étude présentée ici repose sur une enquête spécifique de la Dares et est la première à réaliser une évaluation du CUI-CAE en termes d'insertion professionnelle et de bien-être.

3. Le Panel CUI 2014-2019, un dispositif d'enquête conçu pour évaluer les effets du passage en CUI-CAE

L'objectif du Panel CUI 2014-2019 est d'évaluer l'effet du passage en CUI-CAE sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires et leurs conditions de vie. Afin de reconstituer la situation qu'ils auraient connue en l'absence du dispositif (situation contrefactuelle), des non-bénéficiaires sont également enquêtés de manière à servir de point de comparaison. Ce panel s'inscrit dans une tradition de panels menés par la Dares sur les bénéficiaires de contrat aidé. Il s'inspire en particulier du Panel 2008 (Benoteau, 2015), avec une construction légèrement différente qui doit permettre de dépasser certaines limites de ce précédent panel. En particulier, l'enquête a été collectée de manière décalée pour permettre des interrogations proches de la date d'entrée en contrat aidé.

Le champ de l'enquête est celui des personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi (en catégorie A, B, C ou D) au second trimestre 2013, après six mois sans inscription sur les listes de Pôle emploi, en France. La base de sondage est issue de l'appariement entre le fichier historique administratif de Pôle emploi (FHA) et le système d'information des contrats aidés (Agence de services et de paiement). Les données ont été enrichies de celles relatives aux revenus fiscaux et sociaux, produites et appariées par l'Insee.

L'enquête a été menée auprès de six cohortes d'entrants en contrat aidé, tous inscrits à Pôle emploi au deuxième semestre 2013, mais entrés en CUI-CAE au fil du temps. La durée passée au chômage avant l'entrée en contrat aidé varie ainsi de quelques jours à trois ans (Tableau A - Annexe).

Chaque cohorte inclut les bénéficiaires entrés en CUI-CAE durant une période de six mois. Elle inclut également des témoins, continûment inscrits à Pôle emploi jusqu'au début de la période de six mois mais qui n'ont pas débuté de CUI-CAE. Parmi les 46 500 demandeurs d'emploi enquêtés, environ 36 000 ont répondu à au moins une des interrogations. Le nombre total de témoins échantillonnés est environ 1,5 fois plus grand que le nombre de bénéficiaires.

Le tirage au sein des cohortes se fait différemment pour les bénéficiaires et les témoins. Le tirage des bénéficiaires se fait par un sondage aléatoire simple sans remise et équilibré afin d'assurer le tirage d'échantillons aléatoires aptes à restituer les structures de la base de sondage. L'équilibrage se fait sur les principales variables présentes dans le FHA : sexe, âge, niveau de diplôme, durée cumulée d'inscription sur les listes de Pôle emploi au cours des dix dernières années.

Le tirage des témoins se fait par un sondage stratifié proportionnel avec tirage aléatoire sans remise au sein des strates. Les variables de stratification sont les mêmes que les variables utilisées pour équilibrer l'échantillon des bénéficiaires. Les témoins sont donc échantillonnés pour ressembler en moyenne aux bénéficiaires, et non à l'ensemble des témoins, selon les variables d'équilibrage choisies.

L'enquête a été repondérée pour assurer sa représentativité par rapport aux populations étudiées : le poids d'échantillonnage permet de redresser la non-réponse dans l'enquête, et de caler les estimations sur les marges de la base de sondage, une fois les répondants hors-champ exclus de celle-ci. Enfin, une méthode de partage des poids a permis de construire un poids pour l'ensemble des cohortes empilées en tenant compte de la probabilité pour un témoin d'être ensuite interrogé en tant que bénéficiaire. Les bénéficiaires sont ainsi représentatifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits au deuxième semestre 2013 et entrés en CUI-CAE jusqu'à trois ans après leur inscription à Pôle emploi. Les témoins sont quant à eux représentatifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits au même moment et qui ne sont pas entrés en CUI-CAE au cours des six mois où les bénéficiaires y sont entrés. Ils ont quoi qu'il en soit été tirés avant tout pour se rapprocher de la population des bénéficiaires et non pour mieux connaître la population des demandeurs d'emploi dans son ensemble. La pondération a ensuite été prise en compte aux différentes étapes de l'évaluation (Encadré 2).

Les principaux thèmes abordés par l'enquête, choisis en raison de leur influence sur l'accès au marché du travail et sur la trajectoire professionnelle, sont :

- situation personnelle et familiale, conditions de vie (santé, logement, situation financière) ;
- relations avec le marché du travail : constitution d'un calendrier mensuel d'activité avec repérage des périodes d'emploi, de formation et d'inactivité entre l'inscription à Pôle emploi et la date de l'enquête, description du dernier emploi occupé (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire), liens avec le marché du travail (démarches effectuées pour trouver un emploi, atouts et difficultés pour trouver un emploi, rapport aux études, littératie) ;
- pour les bénéficiaires de contrat aidé, le déroulement du contrat : moyen utilisé pour trouver le contrat aidé, conditions de travail (tutorat, accompagnement, formation, …) et, le cas échéant, raisons de la rupture du contrat.

Au sein de chaque cohorte, les enquêtés ont été interrogés par téléphone à quatre reprises : six mois, un an, deux ans et trois ans après l'entrée en contrat aidé (Figure 2).

La première interrogation à six mois permet de collecter rapidement des informations après l'entrée en CUI-CAE afin de garantir la qualité des informations rétrospectives, et donc antérieures à cette entrée. Outre la description du contrat aidé, la première interrogation apporte en effet des informations sur la situation des enquêtés un an auparavant et jusqu'à cinq ans avant leur inscription à Pôle emploi ; or, la qualité de l'appariement des bénéficiaires et des témoins repose essentiellement sur une bonne mesure de l'hétérogénéité entre ces deux populations avant l'entrée dans le dispositif.

Les trois interrogations suivantes, beaucoup plus courtes que la première, permettent essentiellement d'actualiser les conditions de vie et de prolonger les trajectoires professionnelles des enquêtés *via* le calendrier d'activité, tout en limitant les biais de mémoire grâce à leurs échéances rapprochées. En contrepartie, ces vagues successives sont sources d'attrition dans le panel, d'autant plus que seuls les demandeurs d'emploi ayant répondu à la précédente interrogation sont interrogés. Au final, environ 70 % des répondants ont répondu aux quatre vagues. L'attrition étant prise en compte dans le calcul de la pondération, les caractéristiques des bénéficiaires et des témoins restent néanmoins similaires d'une vague à l'autre. L'évaluation présentée dans cette étude s'appuie sur les réponses à ces quatre vagues, afin de reconstruire les trajectoires jusqu'à trois ans après l'entrée en contrat aidé.

Figure 2 – Calendrier du panel

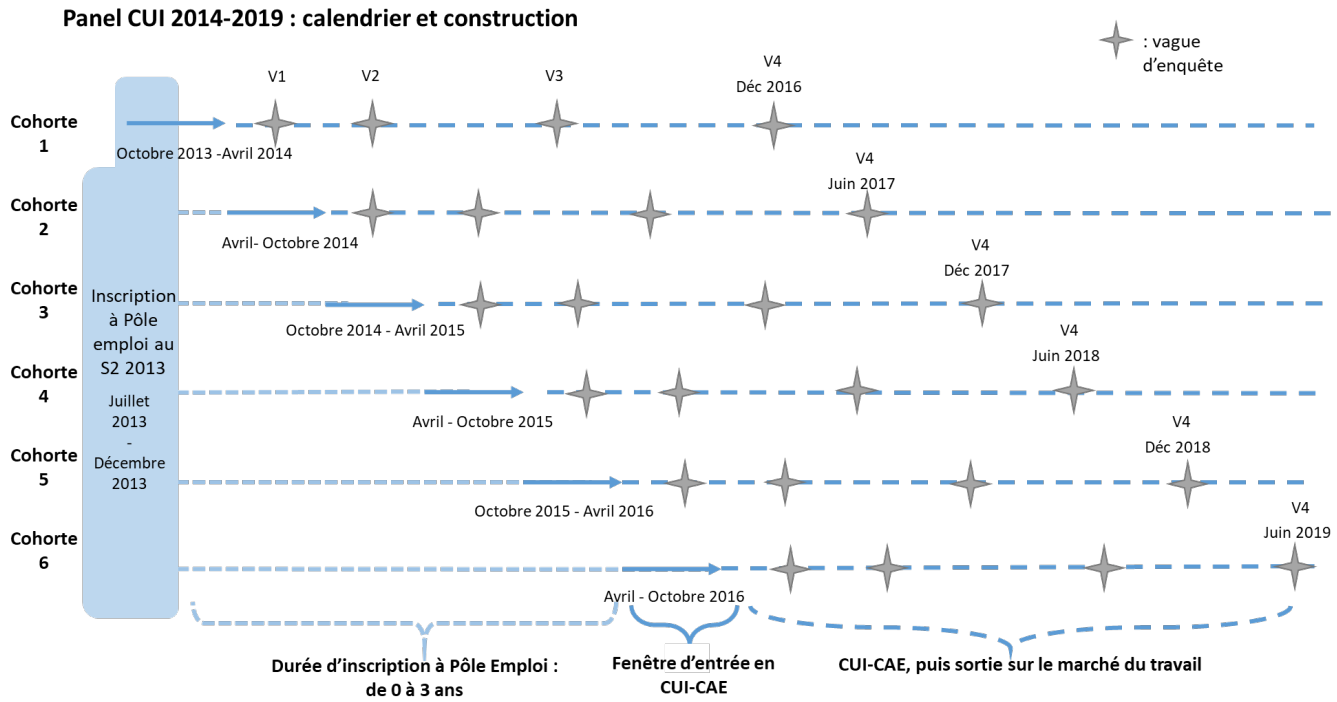

Lecture : les personnes de la cohorte 3 se sont inscrites à Pôle emploi au deuxième semestre 2013 et y sont restées continûment inscrites jusqu'à fin septembre 2014. Une partie d'entre elles, appelées « bénéficiaires », sont entrées en CUI-CAE entre octobre 2014 et avril 2015. À l'inverse, les témoins de cette cohorte ne sont pas entrés en CUI-CAE sur cette même période. L'ensemble des personnes d'une cohorte sont ensuite interrogées à quatre reprises : six mois après l'entrée en contrat aidé des bénéficiaires, puis un, deux et trois ans après, c'est-à-dire en décembre 2017 pour la cohorte 3.

Le champ de la cohorte 1 est différent de celui des autres cohortes puisque qu'il comprend uniquement des personnes qui se sont inscrites au quatrième trimestre 2013. Dès la deuxième cohorte, le champ du Panel a dû être élargi à l'ensemble du second semestre 2013 afin que les échantillons des dernières cohortes soient de taille suffisante.

Les bénéficiaires de la première cohorte ont débuté un CUI-CAE rapidement après leur inscription à Pôle emploi (de quelques jours à six mois d'attente avant leur entrée en contrat aidé, mais en moyenne leur entrée a eu lieu deux mois après leur inscription). Leurs profils sont différents de ceux des autres cohortes et correspondent plutôt à des profils de demandeurs d'emploi jeunes et sans enfant, dont l'entrée en contrat aidé est sans doute moins liée à leur éloignement durable de l'emploi qu'à un besoin rapide de ressources financières. À l'inverse, les témoins de la cohorte 1 sont restés inscrits à Pôle emploi pour une très courte durée et sont donc susceptibles d'être peu éloignés de l'emploi, et donc d'être très différents de la population des bénéficiaires, malgré le tirage stratifié de l'échantillon. L'analyse de cette cohorte a donc été dissociée du reste du Panel (Encadré 4).

Finalement, les résultats centraux s'appuient sur les cohortes 2 à 6, soit un échantillon de 21 700 demandeurs d'emploi, dont environ 9 000 bénéficiaires entrés en CUI-CAE. Ils sont représentatifs des personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et, pour les bénéficiaires, des personnes entrées en CUI-CAE au moins quatre mois après leur inscription.

4. Évaluation des effets du passage en CUI-CAE

Les personnes inscrites à Pôle emploi et qui sont ensuite entrées en CUI-CAE entre 2014 et 2017 ont un profil spécifique par rapport à l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

Les femmes représentent les trois quarts des bénéficiaires, contre seulement la moitié environ des demandeurs d'emploi non bénéficiaires (Tableau B - Annexe). Les bénéficiaires sont légèrement plus âgés : près de quatre demandeurs d'emploi sur dix ont moins de 30 ans, contre 33 % des bénéficiaires. Ils sont plus nombreux à avoir au moins un enfant à charge au moment de leur inscription à Pôle emploi (52 % pour les bénéficiaires contre 41 % pour le reste des demandeurs d'emploi). Enfin, les bénéficiaires sont aussi deux fois plus nombreux à résider dans un département ultramarin que les demandeurs d'emploi non entrés en CUI-CAE.

Bien que les bénéficiaires aient un niveau de formation légèrement supérieur à celui du reste des demandeurs d'emploi (46 % des demandeurs d'emploi ont un diplôme inférieur ou égal à un BEP/CAP contre seulement 42 % des bénéficiaires), ils sont en moyenne un peu plus nombreux à penser qu'ils ont arrêté leurs études trop tôt (50 % contre 46 %). Plus souvent de nationalité française (94 % contre 90 % dans la population des demandeurs d'emploi non entrés en CUI-CAE), ils ont aussi plus de facilité pour écrire un courrier en français (93 % contre 89 %).

La situation financière des entrants en contrat aidé est en moyenne moins favorable que celle du reste des demandeurs d'emploi. Leur niveau de vie annuel médian en 2014 est d'environ 16 500 euros contre 17 800 euros pour les autres demandeurs d'emploi, et près de 4 bénéficiaires sur 10 déclarent avoir des difficultés financières ou « ne pas pouvoir y arriver sans faire de dettes » (38 % des bénéficiaires, contre 31 % du reste des demandeurs d'emploi). En matière d'aides financières, les demandeurs d'emploi entrés en CUI-CAE sont aussi moins nombreux à bénéficier d'une prestation sociale un an avant la première interrogation (19 % contre 14 % des demandeurs d'emploi), et plus nombreux à ne pas percevoir d'allocation chômage (24 % contre 19 % des demandeurs d'emploi). Cette situation financière fragile peut expliquer en partie l'entrée dans le contrat aidé, potentiellement motivée par le besoin rapide d'un revenu.

Concernant leur situation au cours des années précédant leur inscription à Pôle emploi (Tableau C – Annexe), les bénéficiaires d'un CUI-CAE sont moins nombreux à avoir été en emploi : plus d'un demandeur d'emploi non entré en CUI-CAE sur deux (55 %) a été principalement en emploi au cours des cinq années précédant l'inscription à Pôle emploi contre 46 % des bénéficiaires. Un demandeur d'emploi sur cinq (contre un bénéficiaire sur dix) ne cherchait d'ailleurs pas réellement un emploi lors de son inscription, car il était déjà en emploi ou dispensé de recherche d'emploi en raison d'une formation, d'un stage, ou pour un autre motif. Ainsi, près de la moitié des entrants en contrat aidé se sont inscrits à Pôle Emploi avec pour objectif principal de « travailler à tout prix », contre 35 % du reste

des demandeurs d'emploi seulement. Les bénéficiaires sont aussi plus nombreux à avoir effectué des démarches de recherche d'emploi sur les mois suivant leur inscription à Pôle emploi (88 % contre 69 %). À noter qu'en matière d'emploi recherché, 16 % des personnes entrées en contrat aidé ont déclaré à Pôle Emploi rechercher un emploi à temps partiel, lors de leur inscription, contre seulement 12 % des demandeurs d'emploi. Cet attrait légèrement plus marqué pour un emploi à temps partiel résulte pour partie d'un effet de composition lié à la surreprésentation des femmes parmi les bénéficiaires, lesquelles recherchent plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes.

Pour évaluer rigoureusement les effets du passage en contrat aidé, il n'est donc pas suffisant de comparer l'insertion en emploi des bénéficiaires de CUI-CAE à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits au même moment. En effet, l'entrée en CUI-CAE n'est pas un processus aléatoire dans la mesure où ces contrats s'adressent à des personnes éloignées de l'emploi. Les trajectoires des bénéficiaires et de l'ensemble des non-bénéficiaires auraient donc été probablement différentes, même en l'absence de contrats aidés. La méthode d'appariement vise à trouver des non-bénéficiaires comparables aux bénéficiaires, afin de connaître la trajectoire que ces derniers auraient connue, s'ils n'étaient pas passés par un contrat aidé. Cette méthode s'appuie sur des éléments relatifs à la situation antérieure des demandeurs d'emploi, car celle-ci pourrait influencer la probabilité de trouver un emploi par la suite. L'hypothèse centrale sur laquelle repose l'appariement est alors que la sélection à l'entrée en CUI-CAE est indépendante des trajectoires à la sortie, une fois prises en compte des caractéristiques individuelles observables (hypothèse d'indépendance conditionnelle).

La première vague de l'enquête, ainsi que les données administratives issues du fichier historique des demandeurs d'emploi, offrent une grande quantité d'informations sur la situation des bénéficiaires et des témoins en début de période, avant l'entrée (ou non) en CUI-CAE. À ce moment-là, les caractéristiques des bénéficiaires n'ont pas pu être influencées par l'entrée en CUI-CAE. Une première étape consiste à synthétiser l'ensemble de ces caractéristiques dans une unique variable, le score de propension, défini comme la probabilité d'entrer en CUI-CAE, conditionnellement à l'ensemble des covariables X_i initiales. Le score de propension P(X_i) doit donc vérifier $Y_0 \perp T \mid P(X_i)$, avec Y_0 la variable d'intérêt, et T l'indicatrice du fait d'être entré en contrat aidé ou non. Synthétisé en une seule dimension, il facilitera la recherche de témoins similaires aux bénéficiaires lors des étapes suivantes de l'appariement (Rosenbaum, Rubin, 1983).

La qualité de l'évaluation repose en grande partie sur cette estimation du score de propension qui doit notamment vérifier deux hypothèses :

- l'hypothèse d'indépendance conditionnelle à des caractéristiques observables, qui se vérifie par l'obtention d'un échantillon de non bénéficiaires aux caractéristiques « équilibrées », c'est-à-dire non significativement différentes de celles des bénéficiaires ;

- l'hypothèse de la condition de support commun, autrement dit le fait qu'il y ait suffisamment de non-bénéficiaires avec une probabilité d'entrée en contrat aidé similaire aux bénéficiaires.

Dans cette étude, le score de propension est estimé par le biais d'une régression logistique pondérée à partir des caractéristiques connues des demandeurs d'emploi au moment de leur inscription, et avant l'entrée en CUI-CAE des bénéficiaires.

Afin de garantir la ressemblance entre bénéficiaires et témoins au regard de la durée passée au chômage après l'inscription à Pôle emploi, l'appariement est construit séparément pour chaque cohorte. Il s'agit donc d'un matching statique : on fixe une durée passée au chômage similaire, à six mois près, pour les bénéficiaires et les témoins. Un appariement en dynamique à partir d'une modélisation de la durée passée au chômage avant l'entrée en contrat aidé a également fait l'objet d'une estimation (Encadré 3). Par ailleurs, l'âge apparaissant corrélé à la probabilité d'entrer en contrat aidé, ainsi qu'à celle de s'insérer en emploi après être sorti du contrat aidé, l'appariement a également été construit séparément pour trois tranches d'âge : les demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, de 30 à 49 ans, et de 50 ans ou plus.

La bonne capacité de prédiction des différents modèles estimés, avec des pourcentages de paires concordantes supérieurs à 70 % pour l'ensemble (Tableau D - Annexe), témoigne d'une bonne spécification : les variables retenues décrivent bien la probabilité d'entrer en contrat aidé et réduiront le biais lié à la sélection dans l'entrée en CUI-CAE au moment de l'appariement. À titre d'exemple, pour les bénéficiaires de la quatrième cohorte âgés de 30 à 49 ans, le fait d'être une femme ou d'avoir pour

objectif, en s'inscrivant à Pôle emploi, de travailler à tout prix augmente fortement les chances d'entrer en contrat aidé (Tableau E – Annexe). À l'inverse, le fait de déclarer être en emploi à la veille de la fenêtre d'observation, ou celui de ne pas déclarer de difficulté particulière pour obtenir un emploi les diminuent. Certains de ces déterminants reviennent dans la plupart des modèles de scores de propension, mais la segmentation des modèles par cohorte et par tranche d'âge présente aussi l'intérêt de faire ressortir des déterminants spécifiques pour ces sous-populations.

Un modèle avec une capacité de prédiction très élevée pourrait cependant être dû à une différence de caractéristiques trop importante entre bénéficiaires et témoins, réduisant ainsi le support commun. Le panel CUI a été construit de manière à limiter ce problème : pour garantir une meilleure précision de cette estimation, l'échantillon de demandeurs d'emploi non bénéficiaires a été tiré de façon à se rapprocher des caractéristiques des bénéficiaires (sexe, âge, niveau de formation, durée d'inscription sur les listes de Pôle emploi). De plus, sa taille est une fois et demie plus grande que celui des bénéficiaires, de façon à disposer d'un grand nombre d'individus ayant une probabilité proche des bénéficiaires d'entrer en contrat aidé.

Ainsi, sur les dix-huit appariements opérés, les supports communs sont suffisamment larges pour assurer la possibilité de trouver des témoins avec des caractéristiques similaires (traduites dans l'unique variable du score de propension) à une grande majorité des bénéficiaires (Figure F - Annexe). En appliquant la méthode du minimum-maximum (Dehejia & Wahba, 1999), 221 bénéficiaires parmi les 9 000 environ sont tout de même retirés de l'évaluation en raison de leur score de propension trop élevé, et supérieur à celui du témoin dont la probabilité d'entrer en contrat aidé était la plus élevée (Tableau G - Annexe).

L'appariement sur score de propension consiste à jumeler chaque bénéficiaire à un ou plusieurs individus non bénéficiaires dont le score de propension est proche. La méthode retenue dans cette évaluation s'appuie sur un appariement des bénéficiaires à l'ensemble des témoins, pondérés par leur distance entre leur score et celui du bénéficiaire (Heckman, Ichimura et Todd, 1998). Cet appariement avec « fonction noyau » (Encadré 2) s'appuie sur un noyau gaussien.

À l'issue de cet appariement, les populations des bénéficiaires et de leurs « faux-jumeaux synthétiques » - correspondant aux témoins repondérés par la méthode du noyau - présentent des caractéristiques similaires et vérifient les tests d'égalité des moyennes (Tableau H - Annexe). La qualité de l'appariement est donc satisfaisante. Des tests de robustesse ont par ailleurs été élaborés sur la base d'autres spécifications et donnent des résultats sensiblement proches (Encadré 3).

5. Les effets sur l'insertion professionnelle

Les effets du passage en contrat aidé sur l'insertion sont évalués entre deux ans et demi et trois ans après le début de leur contrat, afin de disposer de suffisamment de recul. En effet, une majorité des bénéficiaires a connu un renouvellement de contrat et est restée deux ans dans le dispositif (Encadré 1). Il est donc préférable d'ajouter à cette période un délai durant lequel le bénéficiaire peut rechercher un emploi, une fois sorti du dispositif. Par ailleurs, les entrées en contrat aidé s'échelonnent sur une fenêtre de six mois pour chaque cohorte de bénéficiaires. En observant l'insertion en emploi trois ans après le début d'observation d'une cohorte, l'échéance retenue correspond donc à une fenêtre comprise entre deux ans et demi et trois ans après l'entrée en contrat aidé de chaque bénéficiaire. À cette échéance, 12 % des bénéficiaires sont encore dans le contrat aidé initial et sont donc exclus de l'analyse qui porte sur l'insertion en emploi.

Trois ans après l'entrée en contrat aidé, 61 % des bénéficiaires sortis de leur contrat ont trouvé un emploi non aidé. S'ils n'étaient pas passés par un CUI-CAE, leur insertion en emploi non aidé aurait été de 58 % (Tableau 1). Cela signifie que l'entrée en contrat aidé a amélioré légèrement leur chance de trouver un emploi non aidé à l'issue de cette expérience professionnelle. En incluant l'insertion dans un nouvel emploi aidé, les bénéficiaires ont un taux d'insertion également supérieur à celui des faux-jumeaux (65 % contre 62 %), ce qui confirme le fait que le passage en contrat aidé dans le secteur non marchand améliore légèrement l'accès à l'emploi à plus long terme. Lorsqu'ils ne sont pas en emploi trois ans après leur entrée en CUI-CAE, la majorité sont à la recherche d'un emploi (26 %) et ils seraient autant s'ils n'étaient pas passés par le contrat aidé. En revanche, ils seraient un peu plus nombreux à être en inactivité (9 % contre 6 % des bénéficiaires).

Le léger effet positif du passage en CUI-CAE sur le retour à l'emploi peut s'expliquer par trois principaux facteurs. Tout d'abord, 21 % de ces bénéficiaires sont réemployés par la structure d'accueil via un contrat standard à l'issue du contrat aidé (Encadré 1). Celle-ci a en effet pu former le bénéficiaire à un emploi spécifique, et dispose de plus d'informations quant à ses capacités professionnelles par rapport à celles d'un candidat extérieur : l'asymétrie d'information est réduite. Au-delà du réemploi dans la structure d'accueil, l'expérience professionnelle acquise au cours du contrat aidé peut agir comme un signal positif pour d'autres employeurs. Pour 57 % des bénéficiaires, cette expérience s'est d'ailleurs accompagnée d'une formation qui a pu favoriser l'acquisition de compétences (Encadré 1). Interrogés sur ce qu'a permis leur passage en contrat aidé, 29 % des bénéficiaires déclarent qu'ils ont pu garder contact avec le monde du travail, et 23 % acquérir des compétences. Enfin, avoir bénéficié pendant une période prolongée d'un revenu stable grâce à un emploi aidé peut contribuer à supprimer les freins périphériques à l'emploi (difficultés de logement, d'accès à internet, à une connexion téléphonique, à un moyen de transport, etc.).

Tableau 1 – Effets du passage en CUI-CAE sur l'insertion en emploi 3 ans après l'entrée en contrat aidé

	Taux d'insertion des bénéficiaires (en %)	Taux d'insertion des faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)
En emploi total	65	62	3***
En emploi non aidé	61	58	3***
… dont CDI	25	32	-8***
… dont CDD	31	16	15***
… dont alternance	1	1	0
… dont Intérim, vacations, saisonniers	3	5	-2***
… dont Création d'entreprise	2	4	-3***
En formation ou stage	4	3	0
En recherche d'emploi	26	26	0
En inactivité	6	9	-3***

Note : *** : significatif à 1 %.
Lecture : trois ans après leur entrée en contrat aidé, 65 % des bénéficiaires ont retrouvé un emploi. S'ils n'étaient pas passés par le contrat aidé, il est estimé que leur taux d'emploi aurait atteint 62 %, soit une différence de 3 points, statistiquement significative.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Cet effet positif sur l'insertion professionnelle reste toutefois de faible ampleur, ce qui confirme les hypothèses retrouvées dans la littérature sur les contrats aidés dans le secteur non marchand. Si elles existent, les réembauches par la structure d'accueil ne concernent qu'un cinquième des bénéficiaires, probablement en raison des marges de manœuvre budgétaires limitées dans le secteur non marchand. Pour les bénéficiaires qui ne sont pas réembauchés dans la structure d'accueil (79 % d'entre eux), le passage en contrat aidé a pu réduire les chances de trouver un emploi à moyen terme, en limitant la disponibilité et les possibilités de recherche d'emploi pendant la période du contrat. Enfin, les compétences acquises dans le cadre d'un emploi non marchand peuvent être spécifiques aux structures de ce secteur et difficilement transférables sur le reste du marché du travail. Cela conduirait à « enfermer » les bénéficiaires dans ce type d'emploi et n'est pas sans conséquence sur la nature des emplois retrouvés.

En effet, le passage par un contrat aidé non marchand favorise avant tout l'obtention d'un CDD. Trois ans après l'entrée en CUI-CAE, l'insertion des bénéficiaires en CDD est supérieure de 15 points à ce qu'elle aurait été sans le passage en contrat aidé (Tableau 1). L'effet est en revanche défavorable sur l'emploi en CDI : 25 % des bénéficiaires ont retrouvé un CDI trois ans plus tard ; sans leur passage en contrat aidé, on estime qu'ils auraient été 32 %, soit un taux d'insertion inférieur de 8 points (Tableau 1).

Cela s'explique par le statut des structures dans lesquelles les bénéficiaires ont effectué leur contrat aidé. En effet, les établissements publics constituent les principaux employeurs du secteur non marchand : 61 % des bénéficiaires ont effectué leur CUI-CAE au sein d'un établissement public (collectivité territoriale, établissement d'enseignement public, établissement sanitaire public ou autre établissement public) (Encadré 1). Ils sont donc susceptibles de chercher par la suite un emploi en priorité dans ce secteur. Or, le recrutement en CDI est beaucoup moins fréquent dans le secteur public, tandis que des CDD peuvent être plus facilement proposés, notamment dans l'optique de la préparation d'un concours d'entrée de la fonction publique. Ainsi, les CUI-CAE qui se sont déroulés dans le secteur public ont un fort effet négatif sur l'insertion en CDI : 17 % des bénéficiaires retrouvent un CDI trois ans après leur entrée en contrat aidé, contre 32 % de leurs faux-jumeaux (Tableau 2). À l'inverse, les bénéficiaires passés par une association se sont davantage insérés en CDI que les témoins : c'est le cas de 37 % des bénéficiaires, contre 33 % des faux-jumeaux.

D'une façon plus générale, effectuer son contrat aidé non marchand dans une association favorise le retour à l'emploi. Trois ans après l'entrée en contrat aidé dans une structure associative, la proportion de bénéficiaires en emploi non aidé est supérieure de 4 points par rapport à celle des faux-jumeaux (63 %, contre 60 %). Cet effet positif apparaît également pour les contrats aidés réalisés dans les établissements publics d'enseignement. En revanche, le passage par un contrat aidé en collectivité territoriale va de pair avec un effet négatif du dispositif après la sortie sur le taux d'insertion des bénéficiaires en emploi non aidé, qui est inférieur de 4 points à celui de leurs faux-jumeaux.

Distinguer les effets selon les profils des bénéficiaires et la nature de leur contrat aidé apporte une conclusion plus nuancée sur les effets du CUI-CAE. Les femmes ont un taux d'insertion légèrement supérieur à ce qu'elles auraient connu sans le passage par le CUI-CAE (4 points d'écart pour l'emploi total et l'emploi non aidé), mais l'effet négatif de l'insertion en CDI est encore plus marqué pour elles que pour les hommes (-8 points contre -6 points). Les plus de 30 ans semblent bénéficier davantage de leur passage en contrat aidé que les jeunes : leurs taux d'insertion en emploi non aidé sont supérieurs de 5 points à ceux de leurs faux-jumeaux. Pour les moins de 30 ans, le passage en contrat aidé ne modifie pas significativement les chances d'avoir retrouvé un emploi trois ans plus tard.

Le passage par un contrat aidé semble avoir un effet croissant et positif avec le niveau de diplôme : si les bénéficiaires avec un diplôme inférieur au BEP/CAP ont un taux d'insertion en emploi non aidé inférieur de 4 points à ceux de leurs faux-jumeaux, ceux avec un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur au baccalauréat s'insèrent mieux en emploi non aidé, avec des écarts positifs respectifs de 8 et 6 points par rapport à leurs faux-jumeaux.

Suivre une formation au cours du contrat aidé semble affecter nettement le retour à l'emploi : 65 % des bénéficiaires qui ont suivi une formation au cours de leur contrat aidé ont trouvé un emploi non aidé trois ans après leur date d'entrée, soit 6 points de plus que leurs faux-jumeaux. À l'inverse, pour les bénéficiaires qui n'ont pas bénéficié d'une formation pendant leur contrat, le taux d'insertion en emploi non aidé est inférieur de 3 points à celui de leurs faux-jumeaux. Parmi les différents types de formation, ce sont les bénéficiaires qui déclarent avoir suivi une formation « pour mieux faire leur travail » qui ont le taux d'insertion en emploi non aidé le plus élevé, relativement à leurs faux-jumeaux (7 points d'écart). Les formations pour obtenir un diplôme ou une qualification reconnue ne conduisent en revanche pas à une meilleure insertion des bénéficiaires par rapport à celle observée sur l'ensemble des bénéficiaires (3 points d'écart par rapport aux faux-jumeaux dans les deux cas).

Paradoxalement, le fait d'avoir connu une rupture de contrat conduit à une meilleure insertion dans l'emploi. Trois ans après l'entrée en contrat aidé, 64 % des bénéficiaires ayant connu une rupture de contrat sont en emploi non aidé, contre 59 % pour les faux-jumeaux qui leur sont associés. Le contexte dans lequel se déroulent ces ruptures donne des pistes d'explication à ce phénomène. D'une part, la majorité des ruptures de CUI-CAE sont à l'initiative du salarié ou en accord avec l'employeur, notamment lorsque le salarié a trouvé un autre emploi ou une formation (Encadré 1). D'autre part, les ruptures concernent des bénéficiaires plus diplômés en moyenne que l'ensemble des bénéficiaires de CUI-CAE, ce qui va de pair avec une meilleure probabilité d'insertion en emploi non aidé.

Au-delà de cet effet des ruptures, plus l'expérience professionnelle en contrat aidé est longue, plus les bénéficiaires ont de chances de retrouver un emploi. Les parcours d'une durée comprise entre un et deux ans sont associés à une meilleure insertion en emploi non aidé (+5 points), trois ans plus tard (Tableau 2). Cet effet croissant avec la durée s'explique probablement par le fait que les bénéficiaires

sont plus souvent réembauchés par leur structure d'accueil quand leur contrat aidé a duré plus longtemps. Les contrats aidés de plus de deux ans font cependant office d'exception : les bénéficiaires ne s'insèrent pas mieux que leurs faux-jumeaux. Puisque la situation professionnelle est observée à trois ans, ces bénéficiaires disposent de moins de temps pour rechercher un emploi par rapport aux bénéficiaires qui sont restés en CUI-CAE moins de deux ans.

Tableau 2 – Effets du passage en CUI-CAE sur l'insertion en emploi 3 ans après l'entrée en contrat aidé, selon les caractéristiques des bénéficiaires et de leur contrat aidé

	Emploi non aidé			Emploi en CDI		
	Taux d'insertion des bénéficiaires (en %)	Taux d'insertion des faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)	Taux d'insertion des bénéficiaires (en %)	Taux d'insertion des faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)
Niveau de formation						
Inférieur au BEP/CAP	54	59	-4***	18	33	-14***
BEP/CAP	62	58	4***	24	32	-8***
Bac	67	59	8***	30	33	-3**
Supérieur au bac	63	57	6***	29	31	-2**
Age						
Moins de 30 ans	63	64	-2	27	35	-8***
30-49 ans	65	60	5***	25	34	-8***
50 ans ou plus	42	38	5***	16	20	-3**
Sexe						
Homme	61	62	0	29	35	-6***
Femme	61	57	4***	24	32	-8***
Statut de l'employeur						
Association	63	60	4***	37	33	4***
Hors association	60	58	2**	17	32	-15***
dont : Établissement public d'enseignement	*62*	*57*	*5****	*12*	*32*	*-20****
Collectivité territoriale	*55*	*59*	*-4***	*20*	*33*	*-13****
Établissement sanitaire public	*56*	*58*	*-2*	*19*	*32*	*-14****
Autre établissement public	*64*	*59*	*5***	*35*	*32*	*3*
Bénéficiaires ayant suivi au moins une formation	65	59	6***	25	33	-7***
Bénéficiaires n'ayant pas suivi de formation	55	58	-3***	24	32	-8***
Bénéficiaires ayant suivi une formation « pour mieux faire leur travail »	66	59	7***	26	33	-7***
Bénéficiaires ayant suivi une formation pour obtenir un diplôme ou une qualification reconnue	62	59	3**	28	33	-5***
Bénéficiaires ayant suivi une habilitation (permis de conduire, brevet de secourisme, etc..)	63	59	3***	26	33	-7***
Bénéficiaires ayant connu une rupture de contrat	64	59	5***	33	33	0
Bénéficiaires étant allés au terme de leur contrat	60	58	2***	22	32	-10***

Durée du parcours en CUI-CAE						
Moins d'un an	58	59	-1	30	33	-2*
Un an	56	58	-3**	26	32	-7***
Entre un et deux ans	64	59	5***	25	33	-7***
Deux ans	65	59	6***	22	33	-10***
Plus de deux ans	53	53	1	19	29	-10***

Note : *** : significatif à 1 % ; ** significatif à 5 % ;* significatif à 10 %.
Lecture : trois ans après leur entrée en contrat aidé, 54 % des bénéficiaires qui ont un diplôme inférieur au BEP/CAP ont retrouvé un emploi. S'ils n'étaient pas passés par le contrat aidé, il est estimé que leur taux d'emploi aurait atteint 59 %, soit une différence de -4 points, statistiquement significative.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

6. Des effets qui s'améliorent à mesure que l'on s'éloigne de la sortie du contrat aidé : le rôle du choix de la fenêtre

L'évaluation réalisée au mois le mois montre qu'une fois sortis du CUI-CAE de référence, les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux à s'insérer en emploi non aidé. Ainsi, entre un an et demi et deux ans après l'entrée en contrat aidé, 52 % des bénéficiaires sont sortis de CUI-CAE et 48 % ont retrouvé un emploi non aidé, soit 13 points de moins qu'un an plus tard (Figure 3). Cela tient probablement à la durée de recherche d'un emploi après le retour sur le marché du travail et confirmerait ainsi l'hypothèse d'un « effet d'enfermement » : le passage par le contrat aidé repousse la recherche, difficile à effectuer en parallèle. Ainsi, entre deux ans et demi et trois ans après l'entrée en CUI-CAE, les bénéficiaires se sont mieux insérés en emploi non aidé que s'ils n'étaient pas passés par le contrat aidé.

Figure 3 – Évolution du taux d'insertion des bénéficiaires et de leurs faux-jumeaux selon le nombre de mois écoulés depuis l'entrée en CUI-CAE

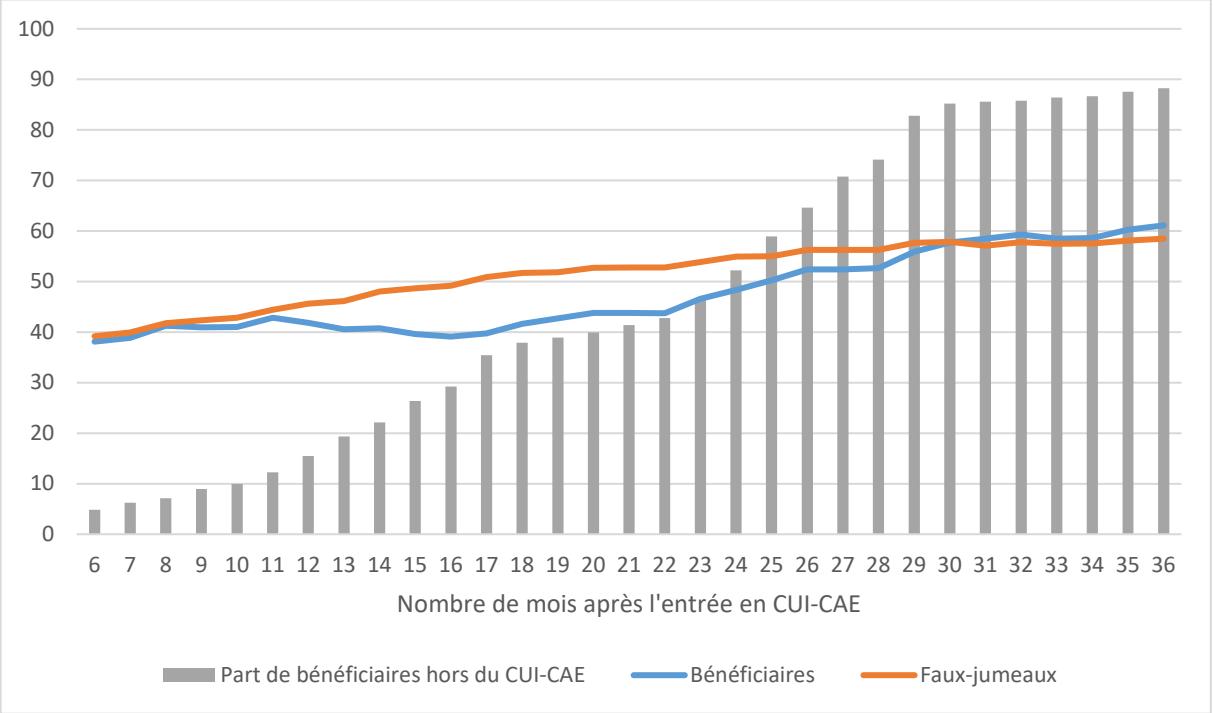

Lecture : 24 mois après l'entrée en CUI-CAE, parmi les 52 % des bénéficiaires qui sont sortis de leurs contrats aidés, 48 % ont retrouvé un emploi, contre 55 % de leurs faux-jumeaux.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

7. Des effets qui s'améliorent au fil des cohortes : un éventuel effet de la conjoncture économique ?

L'écart d'insertion entre bénéficiaires et faux-jumeaux augmente au fil des cohortes : négatif, puis non significatif, il devient positif pour la cohorte 3 et l'est même bien plus nettement pour les cohortes 5 et 6 (Tableau 3). Or, deux éléments distinguent les cohortes. D'une part, la durée passée au chômage est croissante au fil des cohortes : les cohortes 5 et 6 correspondent pour les bénéficiaires comme pour les témoins à des chômeurs de longue durée, inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi. D'autre part, la conjoncture économique dans laquelle les bénéficiaires et les témoins recherchent un emploi évolue sur la période et peut jouer sur leur insertion relative en emploi (Tableau 4). Ces deux effets semblent s'appliquer ici, sans que les analyses permettent de les dissocier.

Tableau 3 - Effets du passage en CUI-CAE sur l'insertion en emploi 3 ans après l'entrée en contrat aidé

	Emploi total			Emploi non aidé		
	Bénéficiaires (en %)	Faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)	Bénéficiaires (en %)	Faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)
Cohorte 1	54	66	-12***	48	63	-15***
Cohorte 2	60	61	-1	54	56	-2
Cohorte 3	65	63	3**	61	59	2*
Cohorte 4	64	63	1	62	60	2
Cohorte 5	68	60	7***	65	59	7***
Cohorte 6	67	59	7***	64	58	5***

Note : : *** : significatif à 1 % ; ** significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %.
Lecture : Trois ans après l'entrée en contrat aidé, 65 % des bénéficiaires de la cohorte 3 ont retrouvé un emploi, y compris emploi aidé, contre 63 % de leurs faux-jumeaux, soit un écart significatif de 3 points.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre 2013 et 2016 et sorties du contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Entre 2015 et 2019, la situation sur le marché du travail s'améliore de façon continue : le taux de chômage décroît à partir du deuxième trimestre 2015 et atteint 7,8 % au quatrième trimestre 2019 tandis que l'emploi salarié est à la hausse sur cette période (Figure 4). Les bénéficiaires des cohortes 5 et 6, entrés en contrat aidé entre octobre 2015 et septembre 2016, et dont la majorité est donc revenue sur le marché du travail entre octobre 2016 et septembre 2018, ont pu bénéficier de la nette amélioration de la conjoncture sur cette période, davantage que les bénéficiaires entrés plus tôt en contrat aidé, et sortis dans une période de moins bonne conjoncture. En effet, le taux d'insertion des bénéficiaires seuls s'améliore au fil des cohortes : 64 % des bénéficiaires de la cohorte 6 sont en emploi non aidé trois ans après leur entrée en contrat aidé, contre seulement 54 % des bénéficiaires de la cohorte 2, soit un écart de 12 points (Tableau 3). Cette amélioration de la conjoncture a également pu bénéficier aux témoins.

En parallèle, un effet d'hystérèse du chômage peut entraîner une diminution du retour à l'emploi au fil des cohortes, en particulier pour les témoins. Des travaux montrent en effet que plus la durée passée au chômage est importante, plus le demandeur d'emploi peut perdre en compétences et en employabilité (Jackman, Layard, 1991). La reprise d'un emploi peut donc s'avérer d'autant plus difficile que la durée passée au chômage est longue. Le passage par le CUI-CAE est en revanche susceptible d'enrayer ce mécanisme de dépendance en réinsérant les chômeurs de longue durée sur le marché du travail.

En définitive, l'amélioration de l'insertion des bénéficiaires au fil des cohortes s'explique très probablement par l'embellie de la conjoncture économique sur la période. Pour les témoins en revanche, cette dernière semble être en partie compensée par la baisse de leur employabilité au fil des cohortes, en raison d'une durée croissante passée au chômage. Ainsi, le taux d'insertion des faux-jumeaux n'augmente que légèrement au fil des cohortes (écart de 2 points entre les cohortes 2 et 6).

Tableau 4 - Difficultés dans la recherche d'emploi selon l'évolution de la conjoncture sur la période

	Situation des bénéficiaires post-contrat aidé	Situation des témoins post-contrat aidé	Effet attendu
La conjoncture s'améliore entre la première période (contrat aidé) et la seconde (post-contrat aidé)	Recherche d'emploi favorable et facilitée par l'expérience professionnelle acquise en première période	Recherche d'emploi favorable mais fragilisée par la moindre expérience professionnelle que les bénéficiaires sur la première période	**Le passage par un contrat aidé a plus de chances d'être favorable aux bénéficiaires**
La conjoncture se dégrade entre la première période (contrat aidé) et la seconde (post-contrat aidé)	Difficultés à trouver un emploi malgré l'expérience professionnelle acquise	Difficultés à trouver un emploi mais une partie a déjà retrouvé un emploi au cours de la première période, plus favorable	**Le passage par un contrat aidé a plus de chances de pénaliser les bénéficiaires**

Figure 4 – Évolution du taux de chômage et de l'emploi salarié entre 2014 et 2019

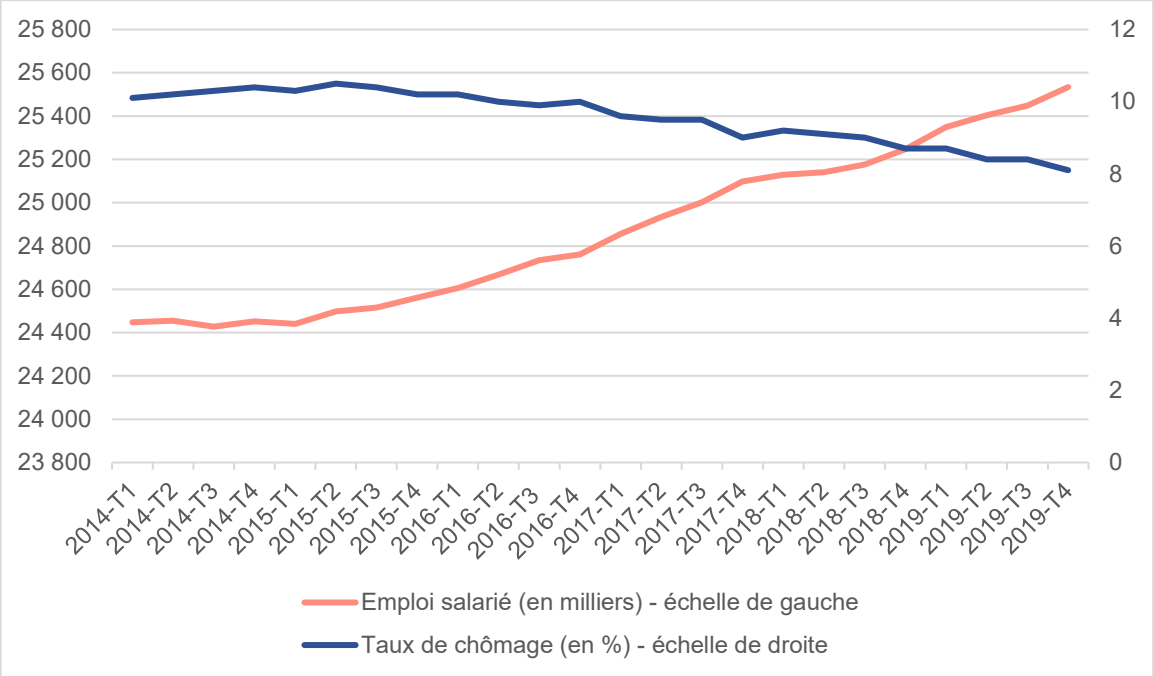

Taux de chômage (au sens du BIT)

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee ; enquête Emploi en continu.

Emploi salarié

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

8. Un effet sur l'insertion professionnelle plus fort que dans la précédente évaluation des contrats aidés non marchands

La précédente évaluation sur les contrats aidés non marchands concluait à un effet négatif sur l'insertion : le taux d'insertion des bénéficiaires était inférieur de 5 points à celui des faux-jumeaux (Benoteau, 2015).

Différents éléments peuvent expliquer l'écart avec l'effet positif de 3 points estimé ici. Tout d'abord, les champs des deux études ne sont pas parfaitement comparables : les bénéficiaires entrés en CUI-CAE moins de six mois après leur inscription à Pôle emploi sont exclus de l'étude présentée ici. Ils représentent 15 % des bénéficiaires. Plus jeunes en moyenne, et restés moins longtemps en contrat aidé, ces bénéficiaires ont une insertion nettement moins bonne que celle de leurs faux-jumeaux (Encadré 4). Mais ces résultats semblent très fragiles sur le plan méthodologique et n'ont donc pas été retenus (Encadré 4), d'autant plus qu'ils portent aussi sur un champ légèrement distinct du reste des cohortes : les bénéficiaires inscrits à Pôle emploi au quatrième trimestre 2013, plutôt qu'aux troisième et quatrième trimestres pour le reste du Panel.

Ces explications méthodologiques n'excluent pas des interprétations économiques de cette amélioration de l'effet du passage en CUI-CAE. Tout d'abord, les dates auxquelles est mesuré le retour à l'emploi ne sont pas parfaitement identiques du fait des différences de construction des deux panels. Le panel CUI 2014-2019 permet ainsi de bénéficier d'un recul supplémentaire et d'évaluer l'insertion professionnelle jusqu'à trois ans après le début du contrat aidé. Or, l'effet positif sur le retour à l'emploi n'apparaît qu'au bout de deux ans et demi, échéance maximale à laquelle l'insertion était observée dans la précédente étude.

En outre, la conjoncture économique au sein de laquelle les bénéficiaires recherchent un emploi à l'issue de leur contrat aidé n'est pas aussi favorable selon les panels. Pour le Panel 2014-2019, les bénéficiaires sont sortis de contrat aidé dans une meilleure conjoncture par rapport à celle où ils étaient inscrits à Pôle emploi. En revanche, le Panel 2008 porte sur des bénéficiaires entrés en contrat aidé entre 2005 et 2007. En raison de la crise économique survenue en 2008, la situation s'est fortement détériorée au moment où une part importante des bénéficiaires terminait leur contrat. Leur réinsertion sur le marché du travail a pu être ralentie tandis que leurs faux-jumeaux avaient bénéficié d'un contexte plus porteur pendant leurs premières années de recherche d'emploi.

Enfin, la formation et l'accompagnement par un tuteur au sein de la structure sont plus fréquents pour les CUI-CAE évalués dans cette étude. 69 % des bénéficiaires de CUI-CAE ont suivi une formation ou ont été accompagnés par un tuteur au sein de leur structure, contre seulement 54 % des bénéficiaires entrés en contrat aidé entre 2005 et 2007. Sachant que ces éléments jouent positivement sur le retour à l'emploi, l'écart observé avec la précédente étude peut éventuellement tenir à une amélioration du dispositif lui-même.

9. Le passage en CUI-CAE se traduirait par une légère amélioration des conditions de vie

Le passage en CUI-CAE a des répercussions sur le bien-être ressenti de ses bénéficiaires. D'autres informations collectées dans l'enquête permettent en effet d'évaluer l'impact de ce passage sur les conditions de vie. Ainsi, environ trois ans après l'entrée en contrat aidé, la part de bénéficiaires qui se déclarent heureux est supérieure de 2 points à celle des faux-jumeaux (Tableau 5). La part de ceux qui affirment avoir confiance dans l'avenir est supérieure de 3 points (67 % contre 64 %). Sept bénéficiaires de CUI-CAE sur dix déclarent être en bon ou très bon état de santé, soit 2 points de plus que s'ils n'étaient pas passés par un contrat aidé.

La part de bénéficiaires ayant connu une hausse de leur niveau de vie entre 2014 et 2018 est supérieure de plus de 3 points à celle des faux-jumeaux (64 % contre 61 %). En revanche, la part de bénéficiaires déclarant connaître des difficultés financières n'est pas moins élevée. La part de ménages percevant un minimum social chez les bénéficiaires est presque divisée par deux (8 % contre 15 %).

Le contrat aidé permet d'obtenir des droits d'indemnisation au chômage, ce qui peut aussi expliquer le moindre recours aux prestations sociales à l'issue de celui-ci si le bénéficiaire ne retrouve pas d'emploi.

Le contrat aidé non marchand a des effets favorables sur le retour à l'emploi vis-à-vis de certains publics et lorsqu'ils sont déployés sous certaines modalités (avec de la formation et par des associations notamment). Au-delà de l'effet sur la trajectoire professionnelle, les contrats aidés non marchands permettent d'apporter une source de revenus aux bénéficiaires et contribuent à l'amélioration de leur bien-être.

Tableau 5 - Effets du passage en CUI-CAE sur les conditions de vie 3 ans après l'entrée en contrat aidé

	Taux d'insertion (en %)		
Part de personnes :	Des bénéficiaires	Des faux-jumeaux	Différence (en points)
dont le ménage est allocataire d'un minimum social	8	15	-7***
déclarant connaître des difficultés financières	33	33	0
ayant connu une amélioration de leur niveau de vie entre 2014 et 2018	64	61	3***
déclarant avoir un bon ou très bon état de santé	69	67	2***
déclarant être heureuses ou plutôt heureuses	91	89	2***
ayant confiance dans l'avenir	67	64	3***

Note : : *** : significatif à 1 %.
Lecture : trois ans après leur entrée en contrat aidé, 8 % des bénéficiaires sont dans un ménage bénéficiaire d'un minimum social. S'ils n'étaient pas passés par le contrat aidé, il est estimé qu'ils auraient été 15 %.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

10. Conclusion

L'entrée en CUI-CAE n'étant pas aléatoire et adossée à des critères d'éloignement du marché du travail, cette analyse ne s'inscrit pas dans le cadre théorique idéal d'une évaluation expérimentale. La méthode d'appariement est donc la seule permettant de corriger de cette sélection dans le dispositif, en s'appuyant sur l'hypothèse forte que les différences observables entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires captent l'ensemble des déterminants de la sélection des bénéficiaires. La construction du Panel CUI collecté sur cinq années et conçu précisément pour l'évaluation offre une grande quantité d'informations pour garantir au mieux la validité de l'hypothèse d'indépendance du traitement conditionnellement aux caractéristiques observées. En outre, la robustesse des résultats aux différentes méthodes d'estimation conforte les résultats de cette étude.

Ainsi, le passage par un CUI-CAE augmente légèrement les chances de trouver un emploi non aidé après la sortie de ce contrat. Par ailleurs, il joue de façon plus importante dans certains cas : les contrats aidés en association, ceux associés à une formation, ou encore ceux d'une durée de 1 à 2 ans, vont tous de pair avec une meilleure insertion des bénéficiaires. Les femmes, les personnes âgées de plus de 30 ans, ou les personnes restées longtemps au chômage semblent également en tirer meilleur bénéfice en matière d'insertion en emploi. Un bon ciblage de ce type de mesures peut donc être plus efficace et semble d'autant plus se justifier que la situation économique est défavorable.

Il semble en outre jouer favorablement sur les conditions de vie : trois ans après l'entrée en contrat aidé, les bénéficiaires déclarent un peu plus souvent être en bonne santé, être confiants dans l'avenir ou avoir le sentiment d'être heureux.

Encadré 1 - Les CUI-CAE, des contrats aidés où la formation et l'accompagnement ne concernent qu'une partie des bénéficiaires

Créé au 1er janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) est un contrat destiné aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi et pour lequel l'État accorde une aide financière à l'employeur. Le CUI prend la forme d'un contrat initiative emploi dans le secteur marchand (CUI-CIE) et d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non marchand (CUI-CAE).

Quatre bénéficiaires sur dix ont réalisé leur CUI-CAE dans une association. Les autres l'ont effectué dans un établissement public : 31 % dans un établissement public d'enseignement et 18 % au sein d'une collectivité territoriale. La moitié des bénéficiaires a réalisé son contrat dans le secteur des services à la personne et à la collectivité (Tableau 1B).

Bien qu'il existe une obligation de formation pour les employeurs de CUI-CAE , seulement 57 % des salariés affirment avoir suivi au moins une formation au cours de leur contrat aidé. Les types de formations les plus suivies sont : les formations pour mieux faire son travail (quatre bénéficiaires sur dix), les préparations au permis de conduire, le Caces, le brevet de secourisme ou une autre habilitation (un bénéficiaire sur cinq) et enfin les formations permettant d'obtenir un diplôme ou une qualification reconnue (un bénéficiaire sur cinq également).

Le tutorat ou l'accompagnement au sein de la structure ne sont pas non plus la règle : seuls quatre bénéficiaires sur dix affirment avoir été suivis par un tuteur, un salarié de l'entreprise, un chef ou un collègue. Ce suivi a lieu tous les jours ou presque pour la moitié des bénéficiaires accompagnés.

L'accompagnement par un professionnel extérieur à la structure d'accueil est moins fréquent et également moins régulier. 11 % des bénéficiaires déclarent avoir été accompagnés par un conseiller Pôle emploi, RSA, de mission locale ou un assistant de service social. Pour sept bénéficiaires sur dix, ce suivi est intervenu une fois par trimestre ou moins.

En moyenne, les bénéficiaires sont restés un an et huit mois en contrat aidé. Même si les CUI-CAE sont conclus pour une durée moyenne d'un an (hors reconduction ou rupture avant terme), cette durée d'un an n'a concerné que 20 % des salariés (Graphique 1A). En effet, le temps passé en contrat aidé peut dépasser cette limite, notamment s'il y a un renouvellement de contrat. Ainsi, plus d'un tiers des bénéficiaires est resté deux ans en contrat aidé. Au contraire, la durée passée en contrat aidé peut être inférieure à un an, le contrat pouvant être rompu avant terme par l'une ou l'autre des parties.

La rupture de contrat concerne un bénéficiaire sur cinq. Elle est nettement plus souvent à l'initiative du salarié ou conclue d'un commun accord avec l'employeur (huit ruptures sur dix) qu'à l'initiative propre de l'employeur. Le bénéficiaire peut notamment décider d'interrompre son contrat parce qu'il a trouvé un autre emploi ou pour débuter une formation. Les bénéficiaires ayant connu une rupture ont un niveau de formation supérieur à celui de l'ensemble des bénéficiaires : 35 % ont un diplôme supérieur au bac, contre 29 % pour l'ensemble des bénéficiaires.

Pour 16 % des bénéficiaires, le passage par le CUI-CAE a avant tout permis de trouver un emploi. Près d'un tiers des bénéficiaires déclarent que leur contrat leur a surtout permis de garder contact avec le monde du travail.

Enfin, un bénéficiaire sur cinq affirme être resté chez son employeur après la fin de son contrat aidé.

../..

../..

Graphique 1A - Effectifs de bénéficiaires selon le nombre de mois passés en contrat aidé

En %

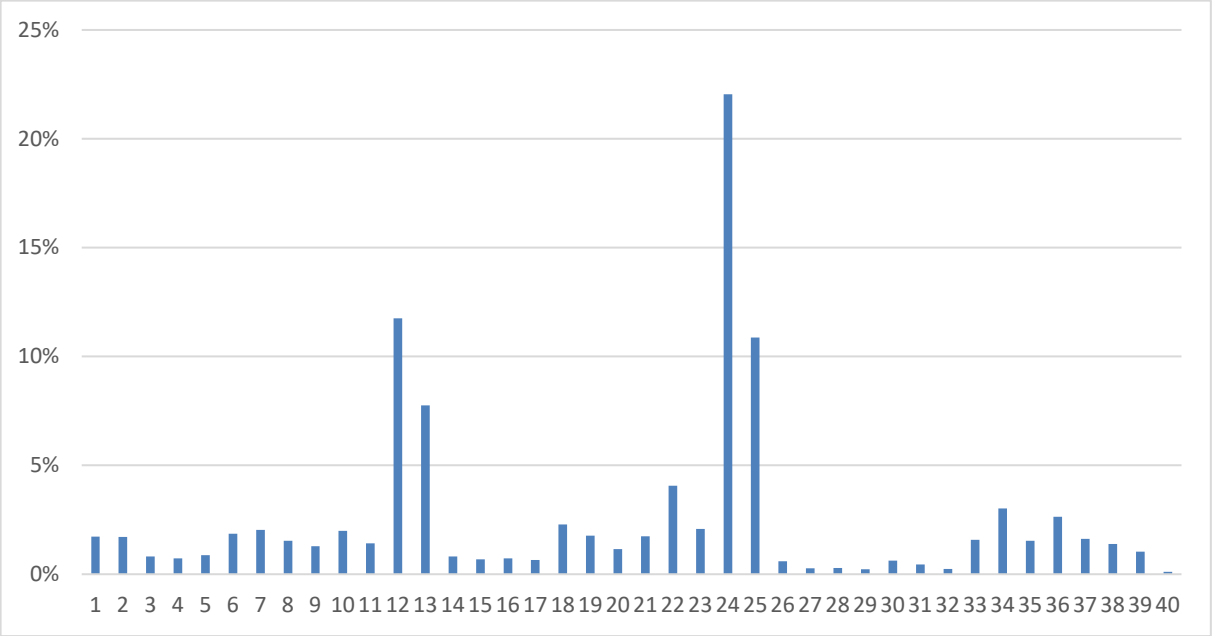

Lecture : 12 % des bénéficiaires ont passé douze mois en contrat aidé.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Tableau 1B - Caractéristiques des CUI-CAE

Statut de l'employeur	Collectivité territoriale Association Établissement public d'enseignement Établissement sanitaire public Autre établissement public
Métier Exercé	Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation Installation et maintenance Santé Services à la personne et à la collectivité Support à l'entreprise Autres
Part de bénéficiaires qui ont suivi au moins une formation	
Type de formations suivies	Avez-vous suivi une formation pour obtenir un diplôme ou une qualification reconnue (VAE, titre professionnel inscrit au RNCP, certificat de qualification professionnelle) ? Avez-vous préparé le permis de conduire (financé par l'employeur), le Caces, le brevet de secourisme ou une autre habilitation ? Avez-vous bénéficié d'une remise à niveau dans les matières générales (français, calcul) ? Avez-vous bénéficié d'une formation pour mieux faire votre travail ? Avez-vous préparé des concours pour entrer dans la fonction publique ? Avez-vous bénéficié d'une formation pour définir un projet professionnel ? Avez-vous bénéficié d'une autre formation ? Juste avant de commencer votre contrat aidé, avez-vous bénéficié d'une formation destinée à préparer votre embauche ?

../..

Accompagnement	Part de bénéficiaires qui ont été suivis au sein de la structure (tutorat interne) Part de bénéficiaires qui ont été accompagnés par quelqu'un d'extérieur à la structure (tutorat externe)
Fréquence de l'accompagnement interne	Tous les jours ou presque Plusieurs fois par mois Une seule fois par mois Moins souvent
Fréquence de l'accompagnement externe	Plusieurs fois par mois Une seule fois par mois Une seule fois par trimestre Moins souvent
Part de bénéficiaires ayant connu une rupture de contrat	
Motifs de rupture	À l'initiative de l'employeur pendant ou à la fin de la période d'essai Suite à un licenciement À l'initiative du salarié D'un commun accord
Avis du bénéficiaire sur ce qu'a avant tout permis le passage en CUI-CAE	De garder contact avec le monde du travail D'acquérir des compétences De vous sentir utile, de reprendre confiance D'améliorer votre situation financière De trouver un emploi Autres
Issue	Après votre CUI-CAE, êtes-vous resté chez votre employeur ?
Durée moyenne passée en contrat aidé y compris renouvellement (en mois)	

Lecture : 18 % des bénéficiaires de CUI-CAE ont effectué leur contrat dans une collectivité territoriale.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et entrées en contrat aidé entre avril 2014 et septembre 2016, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Encadré 2 – Pondération

Pour assurer sa représentativité par rapport aux populations étudiées et garantir la qualité de l'évaluation, l'enquête a été pondérée en tenant compte de la complexité du Panel CUI.
Les poids de sondage intègrent notamment les deux modes de tirage différents pour les bénéficiaires (sondage aléatoire simple équilibré sur quatre variables) et les témoins (sondage aléatoire simple stratifié à allocation proportionnelle), l'élargissement de la base de sondage à partir de la cohorte 2, et l'exclusion de témoins enquêtés dans le cadre du Panel EAV[1]. Pour réduire le biais, et malgré des taux de réponse élevés à l'enquête (autour de 80 %), les poids sont également construits pour corriger la non-réponse dans l'enquête, qu'il s'agisse de la non-réponse totale ou de l'attrition, pour laquelle on dispose d'informations supplémentaires issues des réponses aux premières vagues. Une méthode de partage des poids a permis de construire un poids pour l'ensemble des cohortes empilées en tenant compte de la probabilité pour un témoin d'être interrogé dans une cohorte suivante en tant que bénéficiaire. Enfin, pour améliorer la précision des estimateurs, un calage sur marges a été réalisé sur les marges de la base de sondage, une fois les répondants hors-champ exclus de celle-ci. À l'issue de ces redressements, les bénéficiaires et témoins ont des poids qui les rendent représentatifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits au deuxième semestre 2013.

Pour l'évaluation, les pondérations obtenues sont mobilisées à chaque étape de l'appariement sur le score de propension :

- Après standardisation des poids des bénéficiaires et des témoins, le poids w_i est ainsi utilisé dans l'estimation du score de propension par une régression logistique. En effet, les bénéficiaires sont surreprésentés dans l'échantillon ce qui pourrait entraîner des biais dans

[1] Le panel EAV 2014-2018 a suivi des jeunes ayant été en contact avec une mission locale entre juin 2013 et février 2014. Parmi ces jeunes, certains sont entrés en emploi d'avenir de fin 2013 à début 2014, tandis que d'autres n'en ont pas bénéficié.

le cas d'une estimation non pondérée (Davezies, Haultfoeuille, 2009). Les coefficients sont obtenus par maximisation de la pseudo-vraisemblance :

$$L(\beta) = \prod_{i=1}^{n} F(X_i\beta)^{w_i T_i}\left(1 - F(X_i\beta)\right)^{w_i(1-T_i)}$$

avec F la fonction logistique ;

- L'estimation par noyau du contre factuel de chaque bénéficiaire intègre également les poids w_i de la façon suivante :

$$\widehat{Y_{i0}} = \frac{\sum_{E_0} w_k . K\left(\frac{||p_i - p_k||}{h}\right) . Y_k}{\sum_{E_0} w_k . K\left(\frac{||p_i - p_k||}{h}\right)}$$

avec E_0 le groupe de témoins, p_i le score du bénéficiaire i, p_k celui du témoin k, $w_k$le poids du témoin k, h la fenêtre d'estimation, et K la fonction noyau, fonction gaussienne dans notre étude ;

- Enfin, l'estimation de l'effet du dispositif sur les variables d'emploi et de conditions de vie s'appuie sur les poids des bénéficiaires uniquement : l'effet est en effet obtenu en faisant la moyenne sur l'ensemble des bénéficiaires (sortis de CUI-CAE) des écarts entre la variable d'intérêt observée, et celle estimée par le contre factuel. Ainsi, on a :

$$\widehat{\Delta}^{ATT} = \frac{\sum_{E_1} w_i . (Y_{i1} - \widehat{Y_{i0}})}{\sum_{E_1} w_i}$$

où E_1 désigne le groupe de bénéficiaires, Y_{i1} l'*outcome* observé du bénéficiaire i, et $\widehat{Y_{i0}}$ l'*outcome* contre factuel de ce même bénéficiaire estimé par noyau sur les témoins.

Au total, les poids intervenant dans l'estimation de l'ATT résultent de la combinaison des poids d'échantillonnage – corrigés de la non-réponse et de l'attrition – et des poids $K\left(\frac{||p_i - p_k||}{h}\right)$ générés par l'estimateur à noyau.

Encadré 3 – Fiabilité des résultats et tests de robustesse

Avant appariement, 61 % des bénéficiaires sont en emploi non aidé trois ans après l'entrée en CUI-CAE contre 64 % des témoins (Tableau I – Annexe), soit trois points de moins. Les bénéficiaires étant initialement plus éloignés de l'emploi que les témoins interrogés dans l'enquête, une simple comparaison de leurs taux d'insertion à long terme conduirait à sous-estimer l'effet du passage en CUI-CAE. La méthode d'appariement permet ainsi de corriger le biais de sélection lié à l'entrée en contrat aidé. S'il subsiste des variables inobservées qui pourraient remettre en question l'hypothèse d'indépendance conditionnelle, on peut s'interroger sur le sens dans lequel celles-ci joueraient sur l'effet évalué. Il semble plus probable qu'il s'agisse, dans la continuité des variables observées, de caractéristiques susceptibles d'expliquer davantage l'éloignement de l'emploi des bénéficiaires de contrat aidé. Dans ce cas, l'effet du passage en CUI-CAE serait susceptible d'être sous-estimé en l'absence de ces éventuelles variables inobservées dans la présente modélisation.

Par ailleurs, afin de vérifier la robustesse des résultats, d'autres méthodes ont été mises en œuvre en plus du modèle central retenu pour l'évaluation. Deux modèles s'appuient sur une estimation du score de propension différente, avec un choix plus réduit de covariables centré sur les variables les plus déterminantes. Le modèle retenu inclut en effet un grand nombre de variables afin de réduire les biais dans l'estimation de la probabilité d'entrée en contrat aidé, et de satisfaire au mieux l'hypothèse d'indépendance conditionnelle. Le risque d'une surspécification est en revanche de réduire la variance

des estimateurs (Bryson et al., 2002). Des travaux ont montré que le choix des données et de la spécification pour contrôler de l'hétérogénéité entre bénéficiaires et témoins pouvait faire fortement varier les estimations, même si cela s'applique principalement aux modèles linéaires du score de propension, et non logistique comme dans cette étude (Lalonde, 1986). Deux modèles ont également été estimés sur la base de fonctions d'appariement différentes et couramment utilisées : un et dix plus proches voisins. Ces appariements limitent les biais dans la mesure où ils ne rapprochent pas les bénéficiaires de témoins trop éloignés, mais réduisent également la précision (Givord, 2010). Le léger effet sur l'emploi total (5 points significatif au plus) et sur l'emploi non aidé (6 points significatif au plus) obtenus selon les diverses méthodes confirme la robustesse des résultats (Tableau 3A).

Tableau 3A - Écart d'insertion entre bénéficiaires et faux-jumeaux selon des spécifications différentes

En points

	Emploi total	Emploi non aidé	Emploi en CDI
Appariement par noyau- modèle choisi pour l'évaluation	3***	3***	-8***
Appariement par noyau - Choix des variables dans le score de propension restreint 1	5***	4***	-7***
Appariement par noyau - Choix des variables dans le score de propension restreint 1	3***	2***	-8***
Plus proche voisin (1 voisin)	3***	3***	-9***
Plus proches voisins (10 voisins)	3***	3***	-8***
Appariement par noyau - Exclusion des valeurs extrêmes (score de propension compris entre 5 et 95)	5***	6***	-5***
Modèle de durée	3***	3***	-7***

Note : *** : significatif à 1 %.
Lecture : dans le cas d'un appariement sur le plus proche voisin, l'écart entre l'insertion des bénéficiaires en emploi non aidé trois après leur entrée en CUI-CAE et celle de leurs faux-jumeaux est estimé à 3 points, significatifs à 1 %.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.

Une méthode supplémentaire consiste à tenir compte du biais de sélection dynamique et de l'étalement dans le temps des entrées en contrat aidé. En effet, apparier des bénéficiaires à des témoins qui ne sont pas entrés en contrat aidé sur la période entraîne un biais dans la structure des témoins et une surreprésentation parmi les témoins de personnes qui ont trouvé rapidement un emploi non aidé sur la fenêtre d'étude et sont ainsi rapidement sortis de leur épisode de chômage. Dans ce cas, l'évaluation peut conduire à une sous-estimation des effets positifs sur l'emploi des bénéficiaires. L'appariement cohorte par cohorte permet d'en tenir compte de manière relativement statique, en fixant une durée minimale passée au chômage pour les témoins de chaque cohorte, et des fenêtres de six mois seulement pendant lesquelles ils ne sont pas entrés en contrat aidé. Cette problématique peut néanmoins être affinée en substituant au score de propension une modélisation de la durée écoulée avant l'entrée en contrat aidé. Par construction, les témoins ne sont pas entrés en contrat aidé au cours des six mois d'observation et cette information sur la durée n'est connue que pour les bénéficiaires. Il s'agit donc d'une donnée censurée, soit parce que la fenêtre d'observation de six mois est trop courte (dans ce cas le témoin est toujours au chômage à la fin de la fenêtre, mais il serait probable qu'il entre en contrat aidé à plus long terme), soit parce que le témoin évolue sur la période vers une autre situation, par exemple un emploi ou une formation. Dans tous les cas, il est possible de tenir compte de cette censure dans le modèle de durée.

Le score de propension est donc estimé par un modèle de Cox sur la durée passée à Pôle emploi avant l'entrée en contrat aidé exprimée en jours, également estimé sur chacune des tranches d'âge à partir des mêmes variables observables. L'appariement est ensuite effectué sur la base de cette durée estimée pour les bénéficiaires et les témoins, et non plus du score de propension à entrer en contrat aidé. Là encore, les résultats obtenus convergent avec ceux du modèle central.

Encadré 4 – Les bénéficiaires de la cohorte 1

En raison de l'élargissement du champ de l'enquête à partir de la cohorte 2, la population enquêtée dans la première cohorte présente des spécificités qui la rendent difficile à analyser avec le reste du panel CUI. Il a donc été décidé de traiter de manière séparée les personnes inscrites à Pôle emploi entre octobre et décembre 2013, et entrées en CUI-CAE jusqu'en mars 2014. Pour ces bénéficiaires, la durée moyenne passée au chômage avant l'entrée en contrat aidé est de deux mois.

Quatre bénéficiaires sur dix ont moins de 26 ans dans cette cohorte (contre 18 à 30 % dans les autres cohortes), et 28 % étaient en formation durant les cinq années précédant l'inscription à Pôle Emploi, contre 10 à 20 % des bénéficiaires des cohortes 2 à 6 (Tableau 4A). Il s'agit donc de bénéficiaires entrés en CUI-CAE rapidement, et dont une large partie est constituée de jeunes avec peu d'expérience ou sortants de formation.

Tableau 4A - Caractéristiques des bénéficiaires

		Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Cohorte 6
Tranche d'âge	Moins de 26 ans	41	29	24	22	18	18
	Entre 26 et 49 ans	39	50	59	64	66	62
	Plus de 50 ans	20	21	17	15	15	20
Parcours durant les cinq dernières années	Emploi	28	39	42	49	51	53
	En recherche d'emploi	14	14	15	14	13	14
	En formation	28	19	16	14	11	12
	En inactivité	12	9	9	7	6	6
	Alternativement en inactivité/ formation/ emploi	18	19	18	17	19	16
Région	Auvergne Rhône Alpes	15	12	11	10	11	11
	Hauts-de-France	7	8	14	13	13	12
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	7	7	7	9	8
	Grand Est	7	10	8	10	9	9
	Occitanie	8	12	10	11	10	10
	Normandie	4	6	5	5	6	5
	Nouvelle-Aquitaine	9	12	10	10	9	10
	Bretagne	3	4	3	6	3	4
	Centre-Val-de-Loire	1	3	4	4	4	4
	Bourgogne Franche-Comté	5	5	5	5	4	5
	Corse	0	0	1	1	0	1
	Île-de-France	23	11	12	9	11	11
	Guadeloupe	0	1	1	1	1	1
	Martinique	0	0	1	1	1	0
	Guyane	1	1	1	0	1	0
	Pays-de-la-Loire	3	3	2	4	4	4
	La Réunion	2	4	5	5	3	5

Lecture : Parmi les bénéficiaires de la première cohorte, 41 % sont âgés de moins de 26 ans.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et entrées en contrat aidé entre janvier 2014 et septembre 2016, France. Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Trois ans après l'entrée en CUI-CAE, 54 % des bénéficiaires de la cohorte 1 ont retrouvé un emploi, et 48 % un emploi hors contrats aidés. S'ils n'étaient pas passés par un CUI-CAE, on estime qu'ils auraient été 66 % à avoir un emploi, et 62 % un emploi hors contrats aidés au même moment (Tableau 4B). Les effets du CUI-CAE sont donc nettement négatifs pour ces bénéficiaires, quand ils sont au contraire légèrement positifs pour le reste du panel. Cela peut tenir à différentes explications.

Sortis sur le marché du travail à partir d'octobre 2014 et observés en octobre 20162, ils ont relativement moins bénéficié de l'amélioration de la conjoncture que les cohortes suivantes puisque celle-ci démarre au cours de l'année 2016 (voir partie 7).

Les bénéficiaires de cette cohorte sont plus nombreux à avoir connu des contrats aidés de courte durée : ils sont 23 % à avoir passé entre un et douze mois dans leur contrat aidé contre 16 % pour les autres cohortes. Or, les résultats de l'évaluation montrent que les effets sur l'insertion professionnelle sont plus élevés pour les contrats aidés ayant duré entre un et deux ans.

Une part moins importante de bénéficiaires de cette cohorte a par ailleurs été réemployée par le même employeur à la sortie du contrat aidé (15 % des bénéficiaires de la cohorte 1 contre 21 % des autres bénéficiaires).

Enfin, cet effet moins favorable du passage par le contrat aidé sur l'insertion professionnelle pourrait également être dû à une moins bonne qualité de l'appariement. Les bénéficiaires et les témoins tendent à avoir des caractéristiques de plus en plus similaires au fil des cohortes, notamment parce qu'ils ont en commun une durée passée au chômage de plus en plus longue. Dans la première cohorte en revanche, les bénéficiaires ont été très rapidement identifiés par les services de Pôle emploi pour une orientation vers un contrat aidé, tandis que les témoins sont des personnes inscrites à Pôle emploi qui ont pu connaître qu'une très courte période de chômage. Les caractéristiques observées confirment cet éloignement plus marqué : les représentations graphiques des supports communs mettent en évidence une forte concentration des témoins autour d'un score de propension très faible, en particulier pour les 30-49 ans. Ainsi, le taux d'insertion qu'auraient connu les bénéficiaires de la première cohorte s'ils n'étaient pas passés par un CUI-CAE pourrait être surestimé du fait de la comparaison avec des témoins inscrits pour une très courte durée à Pôle emploi, et en réalité bien moins éloignés du marché du travail que les bénéficiaires.

Au-delà de ces différences constatées dans les données, l'éloignement probable des bénéficiaires et des témoins de la première cohorte souligne d'autant plus l'importance des variables inobservées, non prises en compte dans le modèle. En particulier, contrairement aux autres cohortes, une information déterminante dans la propension à entrer en contrat aidé n'est pas disponible pour la première cohorte. Il s'agit de la situation déclarée des bénéficiaires et des témoins à la veille de la fenêtre d'entrée en contrat aidé. Celle-ci vient préciser la catégorie d'inscription à Pôle emploi (certains sont en fait déjà en emploi en parallèle de leur inscription). Mais le recul temporel de l'enquête n'est pas suffisant pour disposer de cette information pour la première cohorte, pour laquelle les bénéficiaires ont pu entrer en contrat aidé à partir d'octobre 2013. En ne contrôlant pas de cette situation déclarée, il est donc très probable que, juste avant l'entrée en contrat aidé, les témoins appariés soient plus souvent en emploi que les bénéficiaires. Là encore, cela reviendrait à sous-estimer les effets du passage en CUI-CAE sur l'insertion en emploi trois ans après l'entrée.

../..

[2] Les bénéficiaires de la cohorte 1 étaient inscrits à Pôle emploi au quatrième trimestre de l'année 2013 et ont pu entrer en CUI-CAE dans la foulée de cette inscription. Ils ont ensuite été interrogés à plusieurs reprises, la dernière interrogation ayant eu lieu en décembre 2016 (Figure 2, page 7). Pour mesurer le retour à l'emploi trois ans après l'entrée en contrat aidé, l'information retenue concerne néanmoins leur situation en octobre 2016, déclarée rétrospectivement lors de cette dernière vague de collecte.

Tableau 4B - Effets sur l'insertion trois ans après l'entrée en contrat aidé

	Emploi total			Emploi non aidé		
	Bénéficiaires (en %)	Faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)	Bénéficiaires (en %)	Faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)
Cohorte 1	54	66	-12***	48	63	-15***
Cohortes 2 à 6	65	62	3***	61	58	3***

	Emploi en CDI		
	Bénéficiaires (en %)	Faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)
Cohorte 1	20	34	-14***
Cohortes 2 à 6	25	32	-8***

Lecture : trois ans après l'entrée en contrat aidé, 54 % des bénéficiaires de la cohorte 1 ont retrouvé un emploi, y compris un emploi aidé, contre 66 % de leurs faux-jumeaux, soit un écart significatif de 12 points.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre janvier 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

11. Annexes

Table des annexes

Tableau A – Calendrier des cohortes

Tableau B – Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon qu'ils sont entrés en CUI-CAE ou non

Tableau C – Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon qu'ils sont entrés en CUI-CAE ou non (données lors de l'inscription à Pôle Emploi)

Tableau D – Qualité prédictive des modèles d'estimation du score de propension

Tableau E – Régression sur la probabilité d'entrée en contrat aidé (cohorte 4)

Figure F - Supports communs des appariements pour les trois tranches d'âge et les six cohortes

Tableau G – Effectifs de bénéficiaires et de témoins répondants dans chaque modèle du score de propension, et effectifs en dehors du score de propension

Tableau H – Tests d'égalité des moyennes entre bénéficiaires et faux-jumeaux

Tableau I – Situation professionnelle trois ans après l'entrée en contrat aidé, sans appariement

Tableau A – Calendrier des cohortes

	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Cohorte 6
Inscription à Pôle emploi	T4 2013	S2 2013	S2 2013	S2 2013	S2 2013	S2 2013
Entrée en contrat aidé des bénéficiaires	octobre 2013 – mars 2014	avril 2014 – sept. 2014	octobre 2014 – mars 2015	avril 2015 – sept. 2015	octobre 2015 – mars 2016	avril 2016 – sept. 2016
Durée au chômage avant le contrat aidé	~ 0 – 6 mois	~ 6 mois – 1 an	~ 1 an – 1 an ½	~ 1 an ½ - 2 ans	~ 2 ans – 2 ans ½	~ 2 ans ½ - 3 ans

Tableau B – Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon qu'ils sont entrés en CUI-CAE ou non

En %		Demandeurs d'emploi entrés en CUI-CAE	Demandeurs d'emploi non entrés en CUI-CAE
Sexe	Homme	24	48
	Femme	76	52
Age	Moins de 30 ans	33	39
	Entre 30 et 49 ans	49	45
	Plus de 50 ans	17	17
Niveau de formation	Inférieur au CAP-BEP	10	12
	Niveau BEP-CAP	32	33
	Niveau BAC	28	22
	Supérieur au BAC	28	30
	Inconnu	2	4
Nombre d'enfants à charge	Pas d'enfant	48	59
	Un ou deux enfants	38	31
	Plus de trois enfants	13	10
Résident dans un DROM		7	3
Résident dans un CUCS		12	13
Nationalité française		94	90
Père de nationalité française		74	70
Français parlé durant l'enfance	Français uniquement	76	73
	Pas seulement	15	16
	Rarement en français	9	11
Statut dans le logement	Propriétaire	32	28
	Locataire	43	45
	Hébergé	23	25
	Autre logement	2	2
Situation du conjoint	Sans conjoint	41	42
	En emploi	45	41
	En recherche d'emploi	6	7
	Inactif	6	8
	En formation	2	3
Situation financière	N'y arrive pas sans faire de dettes	10	8
	Difficultés financières	28	23
	C'est juste	41	43
	Ça va	13	14
	À l'aise	8	11
Handicap	Handicap reconnu administrativement	9	10
	Handicap non reconnu	7	6
	Pas de handicap	84	83
Facile ou très facile d'écrire un courrier en français		93	89
Accès à internet		90	88
Titulaire du permis de conduire		85	83
Accès à un moyen de transport		95	95
Insatisfait des conditions de logement		13	14

Personne dans le ménage bénéficiaire d'un minimum social un an avant la première interrogation		19	14
Ménage imposable sur le revenu		35	44
Absence de soutien de l'entourage		11	12
État de santé	Très bon	40	36
	Bon	33	35
	Assez bon	16	20
	Mauvais ou très mauvais	10	9
Niveau de vie en 2014	1re tranche	21	25
	2e tranche	22	24
	3e tranche	23	23
	4e tranche	25	20
	NR	9	7
Allocation-chômage et pré-retraite en 2014	1re tranche (inférieure à 4 500 euros)	19	15
	2e tranche (entre 4 500 et 10 000 euros)	27	31
	3e tranche (plus de 10 000 euros)	29	26
	Pas d'allocation	19	24
	NR	5	4
Région de résidence	Auvergne-Rhône-Alpes	11	11
	Hauts-de-France	9	12
	Provence-Alpes Côte d'Azur	8	8
	Grand Est	8	9
	Occitanie	10	11
	Normandie	5	5
	Nouvelle-Aquitaine	10	10
	Bretagne	5	4
	Centre-Val-de-Loire	3	4
	Bourgogne Franche-Comté	4	5
	Corse	1	0
	Île-de-France	17	11
	Guadeloupe	1	1
	Martinique	1	1
	Guyane	0	1
	Pays-de-la-Loire	5	3
	Réunion	1	4

Lecture : parmi les demandeurs d'emploi entrés en CUI-CAE, 76 % sont des femmes.
CUCS : contrat urbain de cohésion sociale.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.

Tableau C – Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon qu'ils sont entrés en CUI-CAE ou non (données lors de l'inscription à Pole Emploi)

En %		Demandeurs d'emploi entrés en CUI-CAE	Demandeurs d'emploi non entrés en CUI-CAE
Objectif d'inscription à Pôle emploi	Travailler dans un domaine précis	36	39
	Travailler à tout prix	48	35
	Se former	12	16
	Créer son entreprise	3	8
	Pas de projet	1	3
Parcours durant les cinq dernières années	Emploi	46	55
	En recherche d'emploi	14	10
	En formation	15	16
	En inactivité	8	5
	Alternativement en emploi, en formation, en inactivité	18	14
En emploi ou dispensé de recherche d'emploi en raison d'une formation, d'un stage, ou pour un autre motif - six mois avant la première interrogation		9	22
Connaissance du dispositif des CUI-CAE ou des CUI-CIE		64	36
Sentiment d'avoir arrêté les études trop tôt		50	46
Sentiment que les études sont utiles		67	67
Démarches de recherches d'emploi		88	69
Contact auprès de Pôle emploi, d'une mission locale ou d'un Cap emploi		77	54
Contact auprès d'une agence d'intérim, une association ou un autre opérateur privé de placement		43	39
Visite d'un salon ou d'un forum des métiers		33	24
Candidature spontanée auprès d'un employeur		76	55
Contact de la famille, des amis ou d'anciens collègues de travail		52	46
Réponse à des offres d'emploi		71	52
Utilisation des réseaux sociaux professionnels, petite annonce		26	25
Passer un concours pour entrer dans la fonction publique		10	5
Renseignement ou participation à une formation		39	29
Point fort	Formation	6	7
	Expérience professionnelle	18	24
	Motivation	33	29
	Autonomie	8	7
	Fiabilité	14	13
	Adaptation	8	6
	Relationnel	6	5
	Autre	5	6
	NSP	2	3

Difficulté	Âge	17	13
	Formation	11	8
	Expérience	11	10
	Mobilité	7	8
	Offre	14	17
	Caractéristiques du contrat	3	4
	Santé	4	5
	Discrétion	11	7
	Pas de difficulté	5	8
	NSP	2	3
	Autres	15	17
Catégorie d'inscription à Pôle emploi	personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi sous CDI à temps plein	73	75
	personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi sous CDI à temps partiel	15	10
	personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation…)	6	9
	personnes à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé maternité, en CRP…)	6	7
Motif d'inscription à Pôle emploi	Licenciement économique	2	3
	Autre licenciement	14	17
	Démission	4	3
	Fin de contrat	30	30
	Fin intérim	1	4
	Entrée sur le marché du travail	9	6
	Reprise d'activité	2	1
	Autres motifs	39	36
Expérience dans le métier recherché	pas d'expérience	23	19
	1 an d'expérience	9	8
	2 ans d'expérience	11	11
	3 ans d'expérience	8	8
	Plus de 3 ans d'expérience	48	53
Qualification	Manquante	0	0
	Ouvriers spécialisés	5	7
	Ouvriers qualifiés	6	11
	Employés non qualifiés	23	18
	Employés qualifiés	55	47
	Agents de maîtrise	7	9
	Cadres	3	8
Temps de travail recherché	Temps complet	84	88
	Temps partiel	16	12

Lecture : Parmi les demandeurs d'emploi entrés en CUI-CAE, 36 % avaient pour objectif de travailler dans un domaine précis.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.

Tableau D – Qualité prédictive des modèles d'estimation du score de propension

En %

		Part de paires concordantes :		
Cohorte	Tranche d'âge	Parmi les témoins	Parmi les bénéficiaires	Dans l'ensemble
2	Moins de 30 ans	85	59	75
	Entre 30 et 49 ans	84	67	78
	50 ans ou plus	79	84	81
3	Moins de 30 ans	81	63	74
	Entre 30 et 49 ans	79	76	77
	50 ans ou plus	76	79	77
4	Moins de 30 ans	81	63	73
	Entre 30 et 49 ans	77	72	75
	50 ans ou plus	82	68	77
5	Moins de 30 ans	80	64	73
	Entre 30 et 49 ans	74	74	74
	50 ans ou plus	85	71	80
6	Moins de 30 ans	80	56	71
	Entre 30 et 49 ans	79	69	75
	50 ans ou plus	83	60	75

Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 (bénéficiaires), France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.

Tableau E – Régression sur la probabilité d'entrée en contrat aidé (cohorte 4)

	Moins de 26 ans	Entre 30 et 49 ans	50 ans ou plus
Constante	-3,286***	-2,931***	-3,718**
Sexe			
Femme	0,807***	0,943***	1,064***
En emploi le mois précédant l'entrée en contrat aidé des bénéficiaires	-0,623**	-0,960***	-1,212***
Au chômage le mois précédant l'entrée en contrat aidé des bénéficiaires	0,36	0,29	-0,35
Niveau de formation			
Inférieur au BEP/CAP	-0,750**	-0,465**	-1,152***
Niveau BEP/CAP	-0,663***	-0,25	-0,37
Supérieur au bac	-0,373*	-0,03	-0,11
Inconnu	-2,124***	-0,27	-0,88
Catégorie d'inscription à Pôle emploi			
personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi sous CDI à temps partiel	0,93	1,886***	3,336***
personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation…)	-0,23	-0,03	-0,09
personnes à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé maternité, en CRP…)	-1,179***	-0,745***	0,39
Motif d'inscription à Pôle emploi			
Licenciement économique	0,00	-0,30	-0,30
Autre licenciement	-0,661**	-0,09	-0,18
Démission	-0,18	0,03	0,05
Fin intérim	-1,097*	-0,03	-1,24
Entrée sur le marché du travail	0,26	0,06	0,00
Reprise d'activité	0,00	-0,25	0,46
Autres motifs	0,13	0,09	0,13
Niveau de vie en 2014			
1re tranche	0,07	0,23	0,561*
3e tranche	-0,30	-0,19	-0,15
4e tranche	-0,11	-0,357*	-0,22
Non connu	-0,30	-0,709*	-0,44
Allocation-chômage ou pré-retraite en 2014			
1re tranche (inférieure à 4 500 euros)	-0,38	0,12	0,03
2e tranche (entre 4 500 et 10 000 euros)	-0,02	0,568***	0,21
3e tranche (plus de 10 000 euros)	-0,19	0,653***	0,05
Non connue	-0,01	1,647***	0,34
Nombre d'enfants à charge			
Pas d'enfant	-0,664***	-0,20	0,05
Plus de trois enfants	-0,30	-0,02	-0,11
Temps de travail recherché			
Temps partiel	-0,37	-1,556***	-3,680***
État de santé un an avant la première interrogation			
Très bon	-0,12	-0,05	0,30
Assez bon	-0,09	0,02	-0,02
Mauvais ou très mauvais	0,28	-0,33	-0,19

Handicaps ou problèmes de santé importants empêchant de travailler un an avant la première interrogation			
Handicap reconnu administrativement	-0,12	0,365*	0,13
Objectif d'inscription à Pôle emploi			
Travailler à tout prix	0,302*	0,662***	0,896***
Se former	-0,33	0,08	-0,37
Créer son entreprise	-0,57	-0,775***	-0,16
Pas de projet	-0,38	-1,356***	-0,79
NSP	2,704**	-0,18	0,42
Parcours durant les cinq dernières années			
En recherche d'emploi	0,00	0,384*	0,577*
En formation	-0,01	0,62	0,14
En inactivité	0,31	0,12	-0,51
Alternativement en emploi, en formation, en inactivité	0,03	0,16	0,12
NSP	0,00	-0,65	0,00
Point fort dans la recherche d'emploi			
Formation	-0,36	0,37	0,986*
Motivation	-0,05	0,09	0,529*
Autonomie	0,20	0,02	0,21
Fiabilité	-0,04	0,12	-0,14
Adaptation	-0,05	0,00	0,907**
Relationnel	0,33	-0,14	0,65
Autre	0,32	0,23	-0,30
NSP	-0,69	-0,29	-0,81
Difficulté dans la recherche d'emploi			
Age	1,423***	-0,05	-0,36
Formation	-0,05	0,20	0,80
Mobilité	-0,45	-0,44	1,03
Offre	-0,21	-0,30	0,19
Caractéristiques du contrat	-0,20	-0,46	0,01
Santé	0,32	-0,53	-1,453*
Discrétion	-0,31	0,33	0,79
Pas de difficulté	-0,50	-0,972***	0,20
NSP	-0,52	-0,683*	-0,58
Autres difficultés	0,04	-0,07	-0,51
Français parlé durant l'enfance			
Pas seulement	0,15	-0,362**	-0,28
Rarement en français	-0,811**	-0,350*	-0,780*
Statut dans le logement occupé			
Propriétaire	0,32	0,214*	0,426*
Hébergé	0,23	0,09	0,29
Autre statut	0,80	1,801***	0,97
Situation du conjoint			
Sans conjoint	-0,13	-0,19	-0,32
En recherche d'emploi	-0,33	-0,32	-0,67
Inactif	-1,071**	0,01	-0,688**
En formation	-0,15	-1,058*	-1,34
NSP	-1,47	-2,106**	0,00

Perception de la situation financière un an avant la première interrogation			
N'y arrive pas sans faire de dettes	0,526*	0,37	-1,088*
Difficultés financières	0,19	0,356*	-0,55
C'est juste	0,04	-0,05	-0,41
À l'aise	0,07	-0,09	-0,51
NSP	1,824**	2,073**	0,00
Qualification			
Ouvriers qualifiés	-0,15	-0,16	1,175***
Ouvriers spécialisés	0,01	0,03	0,79
Employés non qualifiés	0,01	0,17	0,44
Agents de maîtrise	0,20	-0,25	0,29
Cadres	-0,43	-0,975***	-1,355***
Région de résidence du bénéficiaire			
Auvergne Rhône Alpes	0,48	0,824***	-0,47
Hauts-de-France	0,13	1,226***	0,68
PACA	0,23	0,36	0,03
Grand Est	0,723**	0,897***	0,887**
Occitanie	0,46	0,604**	-0,31
Normandie	0,43	0,505*	-0,93
Nouvelle-Aquitaine	0,760**	0,444*	0,54
Bretagne	0,759**	0,695***	0,21
Centre-Val-de-Loire	0,757*	0,882***	-0,38
Bourgogne Franche-Comté	0,761*	1,020***	0,68
Corse	1,09	1,990**	-0,20
Guadeloupe	-1,49	-0,96	-1,68
Martinique	-1,15	0,40	-1,38
Guyane	0,31	2,599***	0,00
Pays-de-la-Loire	0,17	0,582*	-0,41
Réunion	0,64	1,863**	1,04
Démarches de recherche d'emploi aux cours des six derniers mois	0,875**	0,34	0,94
Contact auprès de Pôle emploi, d'une mission locale ou d'un Cap emploi	0,716***	0,475***	0,735**
Contact auprès d'une agence d'intérim, une association ou un autre opérateur privé de placement	-0,392**	-0,477***	-0,19
Visite d'un salon ou d'un forum des métiers	-0,02	0,06	0,32
Candidature spontanée auprès d'un employeur	0,02	0,592***	0,46
Contact de la famille, des amis ou d'anciens collègues de travail	-0,27	-0,03	-0,578**
Réponse à des offres d'emploi	0,04	0,19	-0,07
Utilisation des réseaux sociaux professionnels, petite annonce	0,02	-0,281**	-0,26
Passer un concours pour entrer dans la fonction publique	0,527**	0,27	0,44
Renseignement ou participation à une formation	-0,09	0,00	0,25
En emploi ou dispensé de recherche d'emploi en raison d'une formation, d'un stage, ou pour un autre motif - six mois avant la première interrogation	0,21	0,43	1,261**
Sentiment d'avoir arrêté les études trop tôt	-0,23	0,07	-0,15
Sentiment que les études sont utiles	-0,02	0,04	0,12
Facilité pour écrire un courrier en français	-0,08	0,35	-0,26
Accès à internet	0,918***	0,24	0,633**
Titulaire du permis de conduire	0,446**	0,04	0,899**
Accès à un moyen de transport	0,16	-0,45	-0,30

Ménage bénéficiaire d'un minimum social	0,24	-0,12	0,01
Ménage imposable sur le revenu	0,11	0,03	0,07
Absence de personne sur qui le bénéficiaire peut compter	-0,17	0,09	0,09
Insatisfait des conditions de logement	0,35	-0,06	1,106***
Taux de chômage régional au premier trimestre 2014	0,09	0,02	0,09

Note : *** : significatif à 1 % ; ** significatif à 5 % ; significatif à 10 %.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et entrées en CUI-CAE entre avril et octobre 2015, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Figure F - Supports communs des appariements pour les trois tranches d'âge et les six cohortes

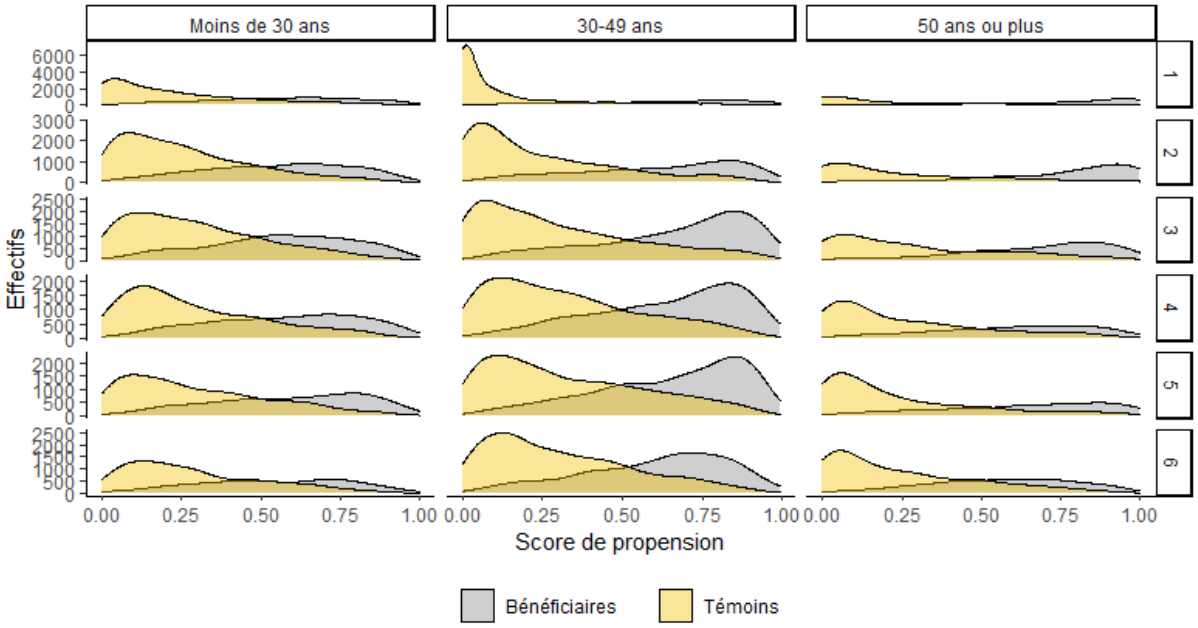

Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, France.
Source : Panel CUI 2014-2019 ; traitement Dares.

Tableau G – Effectifs de bénéficiaires et de témoins répondants dans chaque modèle du score de propension, et effectifs en dehors du score de propension

Cohorte	Tranche d'âge	Bénéficiaires de CUI	Témoins	Effectifs en dehors du support commun
2	Moins de 30 ans	607	1 043	2
	30-50 ans	612	1 052	16
	50 ans ou plus	374	401	26
3	Moins de 30 ans	646	980	10
	30-50 ans	941	1 147	17
	50 ans ou plus	378	496	5
4	Moins de 30 ans	561	810	11
	30-50 ans	999	1 152	10
	50 ans ou plus	284	521	5
5	Moins de 30 ans	533	758	32
	30-50 ans	1 092	1 220	36
	50 ans ou plus	312	568	9
6	Moins de 30 ans	371	605	17
	30-50 ans	919	1 218	17
	50 ans ou plus	373	697	8

Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence (bénéficiaires), France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.

Tableau H – Tests d'égalité des moyennes entre bénéficiaires et faux-jumeaux

	Bénéficiaires (en %)	Faux-jumeaux (en %)	Différence (en points)	P-valeur
Sexe				
Femme	78,07	77,23	0,84	0,25
En emploi le mois précédant l'entrée en contrat aidé des bénéficiaires	19,55	19,44	0,11	0,87
Au chômage le mois précédant l'entrée en contrat aidé des bénéficiaires	71,42	71,86	-0,44	0,60
Age				
Moins de 30 ans	32,80	32,80	0,00	1,00
50 ans ou plus	14,66	14,66	0,00	1,00
Niveau de formation				
Inférieur au BEP/CAP	7,76	7,88	-0,12	0,82
Niveau BEP/CAP	29,72	30,80	-1,08	0,24
Supérieur au bac	31,84	31,02	0,81	0,38
Inconnu	1,43	1,26	0,17	0,39
Catégorie d'inscription à Pôle emploi				
- personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi sous CDI à temps partiel	15,19	15,16	0,03	0,96
- personnes immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation…)	6,54	6,09	0,45	0,31
- personnes à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé maternité, en CRP…)	5,39	6,45	-1,06	0,02
Motif d'inscription à Pôle emploi				
Licenciement économique	2,58	2,62	-0,03	0,92
Autre licenciement	14,05	15,26	-1,21	0,08
Démission	3,73	3,88	-0,16	0,70
Fin intérim	1,38	1,39	-0,02	0,94
Entrée sur le marché du travail	8,23	8,34	-0,11	0,85
Reprise d'activité	1,71	1,49	0,22	0,44
Autres motifs	39,17	38,80	0,37	0,71
Niveau de vie en 2014				0,00
1re tranche	24,33	25,00	-0,67	0,46
3e tranche	23,21	23,19	0,02	0,98
4e tranche	20,88	20,96	-0,08	0,92
Non connu	6,73	6,12	0,60	0,19
Allocation-chômage ou pré-retraite en 2014				
1re tranche (inférieure à 4 500 euros)	14,55	13,97	0,59	0,38
2e tranche (entre 4 500 et 10 000 euros)	30,82	31,93	-1,11	0,24
3e tranche (plus de 10 000 euros)	27,89	28,71	-0,82	0,36
Non connue	3,57	3,38	0,19	0,57

Nombre d'enfants à charge				
Pas d'enfant	46,79	48,30	-1,51	0,13
Plus de trois enfants	13,74	12,20	1,54	0,03
Temps de travail recherché				
Temps partiel	16,26	16,30	-0,04	0,95
État de santé un an avant la première interrogation				
Très bon	36,83	35,77	1,06	0,27
Assez bon	19,29	19,51	-0,22	0,78
Mauvais ou très mauvais	8,30	9,37	-1,07	0,06
Handicaps ou problèmes de santé importants empêchant de travailler un an avant la première interrogation				
Handicap reconnu administrativement	8,79	11,05	-2,26	0,00
Objectif d'inscription à Pôle emploi				
Travailler à tout prix	46,29	45,45	0,84	0,41
Se former	12,41	13,10	-0,69	0,29
Créer son entreprise	3,40	3,54	-0,13	0,68
Pas de projet	0,53	0,70	-0,17	0,22
NSP	0,14	0,12	0,02	0,70
Parcours durant les 5 dernières années				
En recherche d'emploi	12,59	12,01	0,59	0,38
En formation	14,49	15,14	-0,65	0,36
En inactivité	7,65	6,68	0,97	0,08
Alternativement en emploi, en formation, en inactivité	17,87	16,62	1,24	0,11
NSP	0,06	0,05	0,02	0,60
Point fort dans la recherche d'emploi				
Formation	6,19	5,95	0,24	0,60
Motivation	31,69	32,56	-0,87	0,36
Autonomie	8,36	7,90	0,46	0,40
Fiabilité	14,66	14,62	0,04	0,96
Adaptation	8,15	8,12	0,03	0,95
Relationnel	5,76	6,42	-0,66	0,20
Autre	4,80	4,99	-0,18	0,69
NSP	1,82	1,77	0,05	0,83
Difficulté dans la recherche d'emploi				
Âge	15,81	16,56	-0,75	0,32
Formation	11,17	10,85	0,32	0,63
Mobilité	6,96	7,06	-0,10	0,83
Offre	14,67	14,37	0,30	0,66
Caractéristiques du contrat	3,12	3,22	-0,10	0,77
Santé	3,80	5,26	-1,45	
Discrétion	10,33	10,26	0,07	0,91
Pas de difficulté	4,51	4,34	0,16	0,66
NSP	2,13	1,97	0,16	0,52
Autres difficultés	16,28	14,84	1,44	0,04

Français parlé durant l'enfance				
Pas seulement	14,76	14,86	-0,10	0,89
Rarement en français	8,56	8,43	0,13	0,82
Statut dans le logement occupé				
Propriétaire	32,38	31,78	0,60	0,53
Hébergé	21,63	21,59	0,04	0,96
Autre statut	1,74	1,74	0,00	0,99
Situation du conjoint				
Sans conjoint	40,07	41,52	-1,45	0,14
En recherche d'emploi	6,78	6,40	0,38	0,44
Inactif	5,54	5,82	-0,28	0,52
En formation	1,53	1,53	0,00	0,99
NSP	0,18	0,16	0,03	0,75
Perception de la situation financière un an avant la première interrogation				
N'y arrive pas sans faire de dettes	10,18	9,72	0,46	0,46
Difficultés financières	28,34	28,11	0,23	0,80
C'est juste	41,24	41,32	-0,08	0,93
À l'aise	7,39	7,29	0,10	0,84
NSP	0,32	0,28	0,04	0,71
Qualification				
Manquante	0,03	0,03	0,00	1,00
Ouvriers qualifiés	5,38	5,76	-0,38	0,34
Ouvriers spécialisés	4,48	4,54	-0,06	0,89
Employés non qualifiés	21,62	22,25	-0,64	0,45
Agents de maîtrise	8,02	8,11	-0,09	0,86
Cadres	3,97	3,74	0,24	0,45
Région de résidence du bénéficiaire				
Auvergne- Rhône-Alpes	11,57	11,08	0,48	0,44
Hauts-de-France	12,15	11,96	0,19	0,78
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,00	7,81	0,19	0,72
Grand-Est	8,85	9,17	-0,32	0,58
Occitanie	10,65	10,86	-0,21	0,73
Normandie	5,36	4,90	0,46	0,25
Nouvelle-Aquitaine	10,17	10,99	-0,82	0,19
Bretagne	4,13	4,12	0,01	0,98
Centre-Val-de-Loire	3,65	3,63	0,02	0,96
Bourgogne Franche-Comté	4,82	4,88	-0,06	0,89
Corse	0,40	0,49	-0,09	0,58
Guadeloupe	0,87	1,19	-0,32	0,17
Martinique	0,62	0,57	0,05	0,76
Guyane	0,36	0,26	0,10	0,36
Pays-de-la-Loire	3,71	4,07	-0,36	0,36
Réunion	3,27	3,71	-0,44	0,34

Démarches de recherche d'emploi aux cours des six derniers mois	87,64	87,46	0,18	0,73
Contact auprès de Pôle emploi, missions locales…	77,01	76,35	0,66	0,40
Contact auprès d'un opérateur de placement	44,24	44,57	-0,33	0,74
Visite d'un salon ou d'un forum des métiers	33,06	34,94	-1,89	0,05
Candidature en réponse à des offres d'emploi	76,33	76,49	-0,16	0,83
Contact d'ami, de proches	52,88	53,53	-0,65	0,51
Réponse auprès d'offres	72,51	72,44	0,08	0,93
Utilisation des réseaux sociaux professionnels, petite annonce	27,36	27,34	0,01	0,99
Démarches pour passer un concours de la fonction publique	9,40	8,61	0,79	0,20
Renseignement sur une formation	38,56	38,98	-0,41	0,67
En emploi ou dispensé de recherche d'emploi en raison d'une formation, d'un stage, ou pour un autre motif - six mois avant la première interrogation	8,91	8,92	-0,01	0,98
Sentiment d'avoir arrêté les études trop tôt	48,23	48,36	-0,13	0,90
Sentiment que les études sont utiles	67,74	65,56	2,17	0,02
Facilité pour écrire un courrier en français	93,63	92,95	0,68	0,16
Accès à internet	91,60	91,49	0,11	0,84
Titulaire du permis de conduire	85,35	84,95	0,41	0,56
Accès à un moyen de transport	95,40	95,29	0,11	0,79
Ménage bénéficiaire d'un minimum social	19,53	19,34	0,18	0,82
Ménage imposable sur le revenu	34,86	35,34	-0,48	0,61
Absence de personne sur qui le bénéficiaire peut compter	10,89	11,20	-0,30	0,63
Insatisfait des conditions de logement	13,10	13,19	-0,09	0,89
Taux de chômage régional au premier trimestre 2014	11,0	11,1	-8,40	0,34

Lecture : 78,07 % des bénéficiaires sont des femmes, contre 77,23 % parmi les faux-jumeaux. La différence de 0,84 point n'est pas significative.

Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013, entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 et sorties de leur contrat de référence, France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.

Tableau I – Situation professionnelle trois ans après l'entrée en contrat aidé, sans appariement

	Taux d'insertion des bénéficiaires (en %)	Taux d'insertion des témoins (en %)	Différence (en points)
En emploi total	64	66	-1
En emploi non aidé	61	64	-3
… dont CDI	25	37	-12
… dont CDD	31	13	17
… dont alternance	1	1	0
… dont Intérim, vacations, saisonniers	3	6	-3
… dont Création d'entreprise	2	7	-5
En formation ou stage	4	2	1
En recherche d'emploi	26	22	5
En inactivité	6	10	-5

Lecture : trois ans après leur entrée en contrat aidé, 64 % des bénéficiaires ont retrouvé un emploi. 66 % des témoins ont retrouvé un emploi.
Champ : personnes inscrites à Pôle emploi au second semestre 2013 et entrées en CUI-CAE entre avril 2014 et septembre 2016 (bénéficiaires), France.
Source : Panel CUI 2014- 2019 ; traitement Dares.